

République du Sénégal  
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE  
L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



## REGION DE ZIGUINCHOR



SEPTEMBRE 2011

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

## *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire*

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

**PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE**

Agathe Sector  
Agreement Officer's Representative  
Office of Economic Growth  
USAID/Senegal  
Route des Almadies  
Almadies  
BP 49  
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Post Office Box 12194  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>I. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>9</b>
1.1. PREPARATION .....	9
1.2. FORMULATION .....	12
1.3. FINALISATION DU PLHA .....	12
<b>II. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE.....</b>	<b>14</b>
2.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	14
2.1.1. <i>Situation géographique</i> .....	14
2.1.2. <i>Climat</i> .....	15
2.1.3. <i>Sols</i> .....	15
2.2. DEMOGRAPHIE .....	15
2.2.1. <i>Populations</i> .....	15
2.2.2. <i>Localités</i> .....	16
2.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	16
2.3.1. <i>L'agriculture</i> .....	16
2.3.2. <i>L'élevage</i> .....	17
2.3.3. <i>Pêche</i> .....	17
2.3.4. <i>Le commerce</i> .....	18
2.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT) .....	18
2.4.1. <i>L'éducation</i> .....	18
2.4.2. <i>La santé</i> .....	20
2.4.3. <i>Electricité</i> .....	21
2.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	21
2.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i> .....	21
2.5.2. <i>Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)</i> .....	22
<b>III. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....</b>	<b>23</b>
3.1. RESSOURCES EN EAU .....	23
3.1.1. <i>Eaux de surface</i> .....	23
3.1.2. <i>Eaux souterraines</i> .....	23
3.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU .....	23
3.2.1. <i>Réseaux AEP</i> .....	23
3.2.2. <i>Puits modernes</i> .....	24
3.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES .....	25
3.3.1. <i>Taux d'accès</i> .....	25
3.3.2. <i>Taux de desserte</i> .....	26
3.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....	26
3.4.1. <i>Agriculture</i> .....	26
3.4.2. <i>Elevage</i> .....	27
3.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i> .....	27
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>27</b>

<b>IV. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>28</b>
4.1. SYNTHESE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	28
4.1.1. <i>Assainissement collectif</i> .....	28
4.1.2 <i>Assainissement individuel</i> .....	28
4.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	29
4.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	29
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>29</b>
<b>V. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE.....</b>	<b>30</b>
5.1. OBJECTIFS POUR 2015 .....	30
5.1.1. <i>Eau potable</i> .....	30
5.1.2. <i>Assainissement</i> .....	30
<b>VI. RESULTATS ATTENDUS EN 2015 .....</b>	<b>30</b>
6.1. EAU POTABLE .....	30
6.2. <i>Assainissement</i> .....	30
<b>VII. COMPOSANTES DU PLHA .....</b>	<b>31</b>
7.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	31
7.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	32
7.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	43
7.3.1. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable</i> .....	43
7.3.2. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement</i> .....	43
7.3.3. <i>Etudes et activités spécifiques</i> .....	44
<b>VIII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>45</b>
8.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	45
8.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	45
8.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	46
8.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT .....	46
<b>IX.PLAN D'ACTION TRIENNAL .....</b>	<b>47</b>
9.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....	47
9.2. OPERATIONS PRIORITAIRES .....	47
<b>ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
<b>CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>57</b>
<b>PIECES ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>63</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Abreuvoir
<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Village
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi village
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>APS</b>	Avant Projet Sommaire
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forage
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BALP</b>	Bac à laver puisard
<b>BC</b>	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>BPF</b>	Brigade des puits et forages
<b>CPJ</b>	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m3/j)
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>EAB</b>	Equivalent Abreuvoir
<b>ECP</b>	Ecole primaire
<b>E&amp;C</b>	(Service d') Etude technique et de contrôle
<b>EPE</b>	Equivalent point d'eau
<b>EPI</b>	Electropompe immergée
<b>F&amp;T</b>	Fournitures et travaux
<b>FV</b>	Forage villageois (équipé de PMH)
<b>GE</b>	Groupe électrogène
<b>I&amp;D</b>	(Provisions pour) Imprévus et divers
<b>IEC</b>	Information- Education- Communication
<b>BT</b>	(Réseau électrique) Basse tension
<b>LFE</b>	Latrines à fosse étanche
<b>LFV</b>	Latrines à fosse ventilée
<b>LMT</b>	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
<b>LTR</b>	Latrines traditionnelles
<b>MTH</b>	Moteur thermique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAV</b>	Pompe d'exhaure à axe vertical
<b>PEM</b>	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
<b>PLHA</b>	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
<b>PEPAM</b>	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
<b>PM</b>	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
<b>PMH</b>	pompe à motricité humaine
<b>PO</b>	potence à charrette
<b>PS</b>	Poste de santé
<b>RGPH III</b>	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>TCM</b>	Toilette à chasse manuelle
<b>UBT</b>	Unité de bétail tropical
<b>USAID</b>	Agence américain pour le développement international

## FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale

MLOMP (Oussouye)

### ➤ *Données de base*

#### Population

- Population 2003 7 489 (RGPH III)
- Taux de croissance : 2,1 % (RGPH III)
- Population 2011 119 310 (estimation)
- Population 2015 : 21 4 27 (Projection)

#### Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2011

- Taux d'accès à l'eau potable : 89,3 %
- Taux de desserte en eau potable : 26,75 % (cf. définition en annexe)
- Taux d'accès à l'assainissement : 23,65 % (moyenne nationale en 2010, 29,6%)

### ➤ *Objectifs*

#### Objectifs globaux

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

#### Objectifs spécifiques pour 2015

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 61,83 % (Minimum)

**Résultats à atteindre en 2015** 21 427 : personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)

13 248 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)

40 infrastructures avec assainissement adéquat

➤ **Composantes et activités :**

**1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof, construction d'un château d'eau à Cagnout et interconnexion des deux réseaux AEP ;
- Réhabilitation du forage de Mlomp et densification du réseau AEP ;
- Réalisation de deux mini-forages à Badjigui et à Pointe St Georges et ;
- Réhabilitation de vingt six (26) puits modernes et leur équipement en pompes à motricité humaine

**2. Développement des infrastructures d'assainissement**

- Construction de **1 136** systèmes d'assainissement individuels
- Construction de **14** édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

**3. Mesures d'accompagnement**

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

➤ **Coût et plan de financement**

**Coût du programme : 836 433 500 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 409 161 500 FCFA (48,91 %)
- Infrastructures d'assainissement : 342 672 000 FCFA (40,96 %)
- Mesures d'accompagnement : 84 600 000 FCFA (10,11%)

**Plan de financement :**

- Communauté rurale et populations : 34 267 200 FCFA (4,1 %)
- Partenaires au développement : 802 166 300 FCFA (95,9 %)

## INTRODUCTION

La formulation des Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) se situe en droite ligne des changements d'approche opérés dans l'offre de l'accès qualitatif aux infrastructures d'hydraulique et d'assainissement et l'amélioration de cette offre est du reste, une des dimensions importantes des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire (PEPAM), couvrant la période 2005-2015, est mis en œuvre à cet effet.

Le PEPAM s'insère certes, dans une stratégie globale de l'Etat qui vise à faciliter un accès satisfaisant à l'eau potable et à l'assainissement aux populations, en particulier du monde rural, avec les interventions des démembrements centraux et déconcentrés, tout en promouvant une implication plus marquée des collectivités locales dans la planification et la programmation des interventions dans ces secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement.

Le PEPAM repose sur le principe que seule l'addition des efforts de l'État, de la société civile, **des collectivités locales**, des ONG, du secteur privé et des partenaires au développement (**USAID / RTI**) permettra d'atteindre concrètement les objectifs du Millénaire pour le développement

Bien que l'hydraulique rurale ne soit pas encore une compétence transférée, la planification des interventions dans ce domaine est sans conteste un moyen de concilier deux principes forts de la décentralisation : le principe de subsidiarité et le principe de la responsabilisation des collectivités locales dans le choix des options locales de développement.

Ce partage de responsabilités ne peut naturellement s'exercer sans se fonder sur un document cadre d'interventions dans lequel sont précisés :

- ✓ La situation de référence de la collectivité locale dans les domaines de l'hydraulique, de l'hygiène et de l'assainissement;
- ✓ Les problèmes et contraintes qui entravent l'accès satisfaisant des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement;

- ✓ Les besoins en infrastructures hydrauliques et d'assainissement en prenant en compte les contraintes du milieu et la valorisation des potentialités existantes dans la collectivité locale;
- ✓ Les actions d'investissements nouveaux et / ou d'amélioration des infrastructures existantes avec une planification claire des réalisations spatiales et temporelles, une évaluation des moyens financiers nécessaires et les stratégies de mise en œuvre, d'entretien et de maintenance des réalisations.

Compte tenu des éléments supra mentionnés, il convient de disposer d'un document cadre d'interventions que constitue le PLHA. Il s'inscrit dans la panoplie des instruments de planification locale et est, de ce point de vue, une composante sectorielle essentielle du Plan Local de Développement (PLD). Autrement dit, le PLHA, tout sectoriel qu'il est dans la prise en charge des préoccupations spécifiques, sera en totale adéquation avec le PLD qui est, par essence, l'outil de pilotage du développement socioéconomique de la communauté rurale.

De ce fait, le PLHA se fonde sur deux principes directeurs :

- ✓ Le PLHA est une partie intégrante du PLD dont il approfondit les problématiques de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement de base ;
- ✓ Le PLHA est le cadre de référence obligatoire de tout projet d'eau potable et d'assainissement de base dans la communauté rurale.

Le présent document constitue la version définitive du PLHA. Il comporte les principales parties suivantes :

- ✓ L'approche méthodologique ;
- ✓ La présentation de la communauté rurale ;
- ✓ La situation de référence de la CR présentant aussi le bilan de la desserte en eau et le bilan de la desserte en assainissement ;
- ✓ les solutions d'approvisionnement en eau potable et d'amélioration de l'assainissement ;
- ✓ le plan d'actions ;
- ✓ les annexes.

## **I. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La communauté rurale met à profit ce contexte favorable pour affiner ces prévisions d'investissement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement de base par l'élaboration d'un Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA).

L'élaboration d'un PLHA se décompose en trois (3) phases : (i) préparation, (ii) formulation et (iii) finalisation.

### **1.1. Préparation**

#### **✓ Harmonisation de la compréhension de la mission**

Une rencontre d'harmonisation de la compréhension de la mission a été organisée avec le PEPAM / USAID. Cette réunion a été l'occasion de revenir, plus en détails sur le contenu du mandat et sur les points essentiels de l'approche méthodologique. Elle a permis aussi d'établir un planning général de la mission incluant le calendrier de réalisation de l'inventaire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement, et de l'enquête sur les latrines familiales et prenant en compte le recyclage de l'équipe de MSA sur l'utilisation des supports normalisés pour l'enregistrement des données d'inventaire et les périodes de présentation des différentes versions des PLHA.

#### **✓ La revue documentaire**

L'analyse documentaire a permis de faire le point sur la situation de référence de la CR telle qu'elle apparaît dans la documentation (du PEPAM, de la DEM, de la DGPRE, de la DHR, de la DAS et de leurs démembrements, des ONG et projets, etc.) et dans les entretiens exploratoires avec les responsables des services techniques et les partenaires au développement.

#### **✓ La formulation de la version préliminaire du PLHA**

L'équipe de la mission a procédé à la synthèse et la mise en cohérence de l'ensemble des données secondaires recueillies. Ces informations disponibles ont permis l'élaboration de la version préliminaire du PLHA contenant : les données

d'inventaire, le bilan de la desserte en eau, le bilan de la desserte en assainissement, les solutions techniques envisageables.

✓ ***Atelier régional d'habilitation des cabinets recrutés pour l'élaboration des PLHA***

Cet atelier régional, sous forme de session d'information et de partage, entre les acteurs et les partenaires locaux, du concept et de l'utilité du PLHA, de la méthodologie de son élaboration, de son articulation avec le PLD et le PRDI, du planning d'exécution de la mission et du rôle des différentes parties prenantes afin d'adopter un processus participatif à tous les niveaux (communautaire, régional et national).

✓ ***Atelier communautaire de lancement du PLHA***

Un atelier communautaire de lancement du processus au niveau de la communauté rurale et au cours duquel a été présentée la version préliminaire du PLHA, a été tenu au chef lieu de la CR. Il a été précédé des visites de courtoisie aux autorités administratives, locales, coutumières et religieuses.

✓ ***Collecte de données de terrain***

La collecte des données sur le terrain a été organisée par le chef de mission, appuyé par le chef d'équipe et le pool d'experts ainsi que les acteurs locaux

Les partenaires au développement ont participé à l'établissement de la situation de référence.

✓ ***Enquêtes sur les latrines familiales***

La réalisation d'une enquête quantitative et qualitative pour établir les statistiques sur l'assainissement individuel et les pratiques d'hygiène dans la communauté rurale a été faite par sondage en prenant un échantillon fiable et représentatif.

Le sondage s'explique par le fait que, compte tenu du nombre élevé des ménages, une enquête auprès de tous les ménages de la CR serait très fastidieuse et coûteuse. En effet, à partir d'un **sondage stratifié proportionnel** (tirage aléatoire des unités d'observation), il a été possible de procéder à des estimations des variables liées à l'assainissement individuel et aux pratiques d'hygiène.

- Le plan de sondage est un plan à deux degrés. Les unités primaires d'observation sont constituées des villages administratifs de la communauté rurale.
- Le second niveau de tirage, repose sur les ménages (unités secondaires d'observation). Pour chaque village tiré, les ménages à enquêter sont tirés au hasard selon un sondage aléatoire simple, et la situation de l'assainissement individuel et des pratiques d'hygiène, a été décrite soit par le chef de ménage ou toute autre personne fiable, membre du ménage.

Pour le tirage des villages, il a été appliqué un taux de sondage de 1/3 et pour les ménages à enquêter, un taux de sondage de l'ordre de 8,51 % a été retenu. Pour la réalisation de cette enquête sur les ouvrages d'assainissement individuel, les animateurs de MSA, appuyés par le spécialiste en génie sanitaire et ayant des moyens de déplacement requis (motos, voitures), ont fait un travail de qualité en respectant le plan de sondage retenu

#### ✓ ***Inventaire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement***

Le chef de mission, accompagné de l'ASCOM et d'une personne ressource désignée par la CR et appuyé par le technicien en hydraulique et le spécialiste en génie sanitaire, est allé dans chaque localité de la CR pour prendre les coordonnées géographiques de celle-ci et recueillir :

- ✓ les données détaillées sur les infrastructures de base/socio-économiques (écoles, postes de santé, marchés, quais de pêche, etc.) et sur les ouvrages d'assainissement y existants ;
- ✓ les données détaillées sur les infrastructures hydrauliques (forages, puits modernes, équipements d'exhaure, ouvrages de stockage, points d'accès à l'eau potable, l'existence des comités de gestion des points d'eau, etc.) ;
- ✓ les données socio-économiques (composition du cheptel, activités agricoles, existence ou non d'électricité, etc.).

Durant ce diagnostic, l'équipe de MSA s'est attelé à promouvoir une approche participative afin de permettre aux acteurs locaux (ASCOM, personnes ressources, populations) de s'approprier leur document de planification.

## **1.2. Formulation**

### **❖ Formulation de la version provisoire du PLHA au siège de MSA**

Les données de terrain ont servi à la rédaction de la version provisoire du PLHA, laquelle version traduit les choix et priorités exprimés par les populations. Ce document est composé des principales parties suivantes :

1. La présentation de la communauté rurale dans laquelle sont décrits la situation géographique, le bilan de l'accès à l'eau potable et le bilan de l'accès à l'assainissement ainsi que la situation des pratiques d'hygiène ;
2. Le plan d'investissement de la communauté rurale ciblée qui prend en compte les objectifs et les résultats attendus pour 2015, les composantes du PLHA, les coûts et le plan de financement ;
3. Le plan d'actions triennal, partie dans laquelle figurent les projets en cours d'exécution, les opérations prioritaires à réaliser et la planification triennale des actions retenues.

En annexes, nous avons, les fiches des avant-projets sommaires (APS), la liste des localités officielles avec la composition de leur cheptel et le niveau de la nappe phréatique, et la cartographie.

## **1.3. Finalisation du PLHA**

### **❖ Atelier communautaire de planification, de priorisation et d'adoption du PLHA**

L'organisation de cet atelier a constitué une étape cruciale du processus de formulation du PLHA. L'équipe de MSA a pris, dès lors, les mesures idoines pour une participation de l'ensemble des parties prenantes, liées directement ou indirectement à la problématique de l'hydraulique rurale, de l'hygiène et de l'assainissement.

Après la présentation du document et les observations et suggestions des populations, le conseil rural a adopté le PLHA.

Toutes les observations et suggestions formulées par les populations et les services techniques ont été intégrées dans la version finale du PLHA en tenant compte de la faisabilité technique et de la viabilité économique des projets

Les services techniques de l'hydraulique et de l'assainissement ont approuvé le PLHA en délivrant un avis de non - objection.

❖ **Le sous préfet a pris ensuite un arrêté** portant approbation de la délibération du conseil rural pour la validation du PLHA.

## II. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE

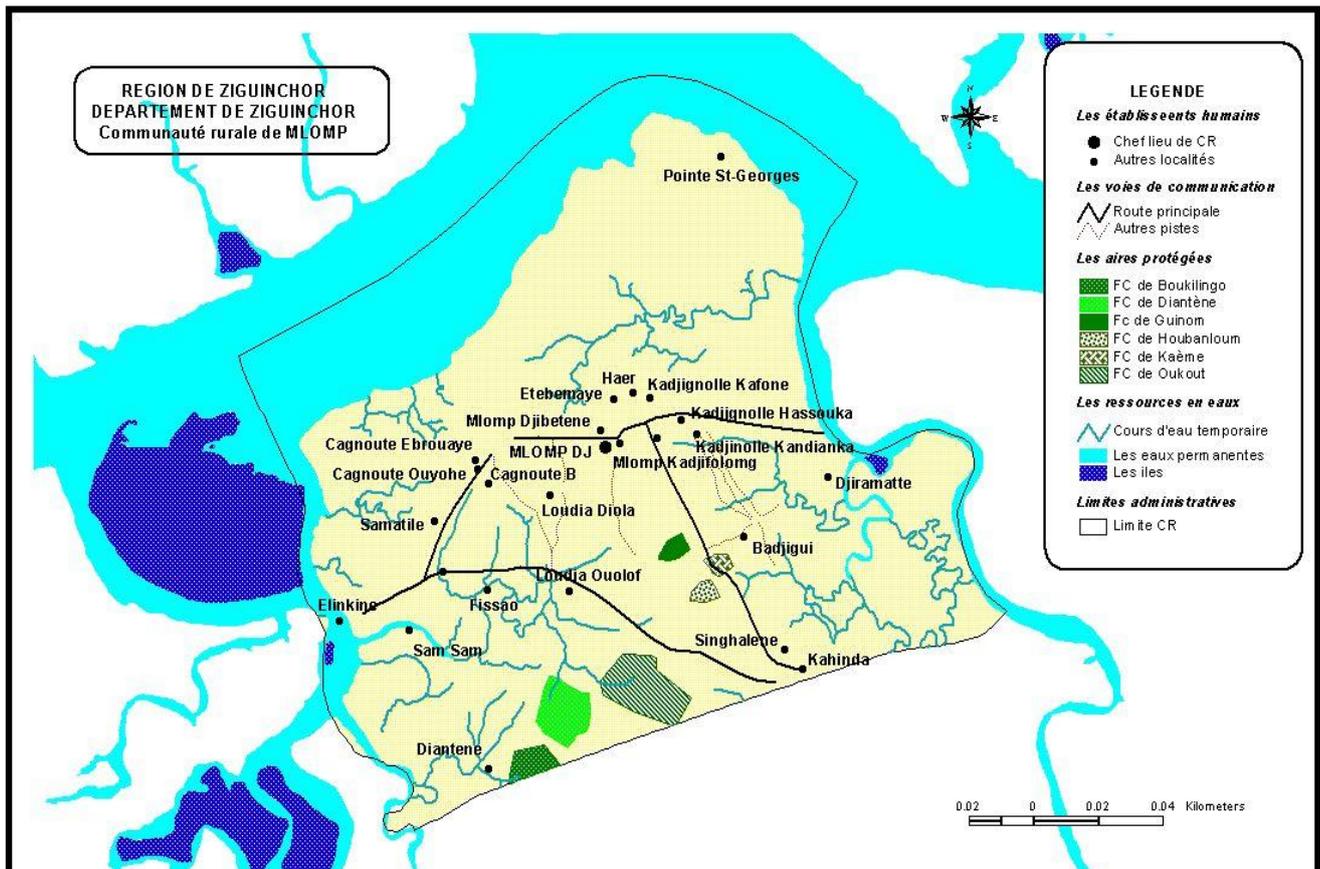
### 2.1. Caractéristiques générales

#### 2.1.1. Situation géographique

Située dans la région de Ziguinchor, la Communauté Rurale de M'Lomp, avec 337 km<sup>2</sup>, occupe 65,18% de la superficie de l'arrondissement Loudia Ouolof et 37,82% du total du département d'Oussouye.

Elle est limitée :

- au Nord par le fleuve Casamance qui la relie avec le département de Bignona,
- au Sud par la CR de Oukout,
- à l'Ouest par la CR de Diembering et ;
- à l'Est par le Département de Ziguinchor.



### **2.1.2. Climat**

Le climat est de type soudano-guinéen dominé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mai et ;
- une saison des pluies de juin à octobre au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

La moyenne pluviométrique annuelle est supérieure à 1 230 mm en 73 jours de pluies en moyenne ce qui permet à toutes les cultures sous pluies qui y sont pratiquées de boucler leur cycle végétatif.

### **2.1.3. Sols**

Les principaux types de sols rencontrés sont :

- les sols argilo-limoneux aptes à la riziculture et au maraîchage au niveau des bas-fonds ;
- les sols limono-sablonneux au niveau des plateaux, propices aux cultures de l'arachide, de maïs, de mil et à l'arboriculture fruitière.
- les sols hydromorphes, plus ou moins salés qui sont à proximité des bolongs.

## **2.2. Démographie**

### **2.2.1. Populations**

Le RGPH III indique, pour la CR de Mlomp en 2003, une population de 7 489 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 2,1 % par an. La population de la CR est estimée à **19 310** habitants en 2011 et devra atteindre **21 427** personnes en 2015.

Toute planification devra prendre en compte la croissance rapide de la population de la localité d'Elinkine où de nombreux pêcheurs viennent s'installer.

La population est composée des ethnies Diola (67,5%), Sérères (14,1%), Wolofs (6,5%), Peulhs (5%), Fankfs (4,9%) et autres (2%).

## 2.2.2. Localités

La CR de Mlomp compte 24 villages officiels parmi lesquels quatre seront des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants à l'horizon 2015 et qui concentreront 48,8% de la population totale de la CR. Les petites localités de moins de 500 habitants représenteront 37,5 % des villages officiels, ce qui est favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR**

### Population

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2011	PROJECTION 2015
Population CR	7 489	19 310	21 427
Ménages CR	1 041	2 682	2 976

### Localités

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	4	11	9
Population à l'horizon 2015	10 453	8 287	2 687
% population totale	48,8%	38,7%	12,5%
% nombre localités	16,7%	45,8%	37,5%

Classe population 1= Pop ≥ 1000 hab. 2 = 500 ≤ pop <1000 3 = pop < 500

## 2.3. Activités économiques

### 2.3.1. L'agriculture

L'alimentation des populations dans la CR de Mlomp est traditionnellement basée sur le riz, qui est donc, la principale production. Cette production rizicole subit une baisse constante depuis plusieurs décennies à cause de :

- la salinisation des terres due à la remontée de la langue salée et de l'ensablement des rizières ;
- la diminution de la pluviométrie depuis plusieurs décennies ;
- la diminution de la fertilité des terres cultivées souvent sans apports en engrais ;
- l'insuffisance des intrants surtout de semences de qualité ;
- les outils de travail encore rudimentaires.

Cependant, l'agriculture de la CR de Mlomp est en train de se diversifier surtout grâce à l'effort des femmes et de certains jeunes producteurs dans le domaine du maraîchage et de l'arboriculture fruitière. Ces productions qui sont encore loin d'être constantes et organisées, deviennent de plus en plus importantes et mobilisent une bonne partie de la population active surtout pendant la saison sèche.

### 2.3.2. L'élevage

C'est un élevage traditionnel qui est pratiqué dans la CR. Le cheptel est composé des bovins, gardés en troupeau par village ou par quartier, des ovins et des caprins. On trouve aussi de nombreux éleveurs de porcs.

**TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR**

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	4 300	1 200	4 500	0	6	5 892,4	0,3
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

**Source :** Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel, 2009)

### Contraintes

- Le manque de produits vétérinaires et des abreuvoirs ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'insuffisance de l'encadrement technique des éleveurs ;
- Le vol de bétail surtout durant la période où les animaux sont en divagation.

### 2.3.3. Pêche

Dans la CR de Mlomp la pêche dite commerciale, en plein essor, se concentre surtout sur le site de Elinkine qui est devenu l'un des premiers ports de pêche de la région de Ziguinchor et qui attire de nombreux pêcheurs venant d'autres régions du Sénégal voire d'autres pays d'Afrique occidentale. Pointe St Georges est un site de pêche très fréquenté durant une certaine période de l'année.

La construction de deux usines de glace à Elinkine va améliorer les conditions de travail des acteurs de la pêche de cette zone.

La pêche dans les bolongs, activité traditionnelle et pratiquée dans les autres villages de la CR, devient de plus en plus marginale en raison de la surexploitation de ces bolongs et de la dégradation des conditions hydro – biologiques (destruction de la mangrove, augmentation de la salinité des eaux).

### 2.3.4. Le commerce

Dans la CR de Mlomp, les deux tiers des boutiques existantes, sont situés à Elinkine qui constitue le principal pôle économique où se trouve d'ailleurs, le seul marché permanent fonctionnel de la CR. Les populations s'approvisionnent donc à partir de la localité d'Elinkine ou à partir de la commune d'Oussouye et dans lesquelles, elles écoulent aussi une bonne partie de leurs produits (agricoles, agro-forestiers)

Il n'existe pas de marché hebdomadaire dans la CR.

## 2.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)

### 2.4.1. L'éducation

La communauté rurale de Mlomp (Kassa) dispose d'un réseau convenable d'infrastructures scolaires. On note une tendance très favorable à l'inscription des jeunes filles puisqu'elles représentent plus de 47 % des effectifs dans l'enseignement élémentaire en 2010.

#### ❖ L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire se développe dans la CR qui compte actuellement dix établissements.

**TABLEAU: ÉTABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENTS	CLASSES			EFFECTIFS			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES
		TOTCL	EN CIMENT	ABRIS PROVI	G	F	TOTAL	ROB	PUITS	
1	C.T.P de Mlomp	3	1	0	ND	ND	ND	0	0	0
2	C.T.P de Cadjinolle	ND	ND	ND	31	29	60	ND	0	0
3	Garderie Privé de Elinkine	3	3	0	ND	ND	ND	0	1	1
4	Garderie Privé Saint Joseph de Mlomp	3	3	0	ND	ND	ND	0	1	1
5	Cagnout	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0
6	Cagnout (pive)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	1
7	Djiromaït	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0
8	Loudia Diola	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	1
9	Samatite	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0
10	Elinkine	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0
	<b>Total de la CR</b>	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010) et conseil rural

Beaucoup d'établissements préscolaires sont encore en abris provisoires donc ne seront pas en compte dans la planification.

### ❖ *L'enseignement élémentaire*

Sur le plan des ouvrages annexes, il est souhaitable que toutes les écoles aient des blocs sanitaires fonctionnels ainsi que des points d'eau potable (puits équipés de pompe où raccordement à un réseau AEP quand ce réseau existe).

Les difficultés notées dans les écoles sont surtout liées aux mauvaises conditions de travail des élèves et des enseignants. En effet les établissements sont confrontés à un manque d'équipements. Il faut signaler aussi que beaucoup d'écoles ne sont pas clôturées.

**TABLEAU: ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR**

N°	ECOLES	TOTAL CLASSES	CLASSES EN CIMENT	ABRIS PROVISOIRES	EFFECTIFS			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES			
					G	F	TOTAL	ROB	PUITS	NBRE	NBRE BOX	H	F
1	Cadjinolle 1	12	12	0	286	259	545	0	1	1	10	5	5
2	Cagnout	12	8	4	231	184	415	0	1	1	8	4	4
3	Djiromaith	3	3	0	34	31	65	0	0	1	10	5	5
4	Elinkine	12	10	2	215	210	425	0	1	1	8	4	4
5	Loudia Ouolof	6	6	0	81	66	147	0	1	2	8	4	4
6	Loudia Diola	3	3	0	36	17	53	0	1	1	2	1	1
7	Mlomp N°1	12	12	0	268	277	545	0	1	1	10	5	5
8	Pointe Saint Georges	2	0	2	21	16	37	0	0	3	12	6	6
9	Samatite	3	3	0	43	39	82	0	1	3	12	6	6
10	Santhiaba Ouolof	3	3	0	33	27	60	0	1	2	10	5	5
11	Cadjinolle 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	1	1	6	3	3
12	Mlomp 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	1	1	6	3	3
13	Saint Joseph de Mlomp	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0	1	6	3	3
	<b>TOTAL CR</b>	<b>68</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>1248</b>	<b>1126</b>	<b>2374</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>98</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010) et conseil rural

### ❖ *L'enseignement moyen et secondaire*

La communauté rurale compte quatre (4) établissements d'enseignement moyen dont deux privés et un lycée à Mlomp pour satisfaire la demande en formation des jeunes de la CR.

Les différentes écoles sont souvent installées dans les villages polarisateurs.

**TABLEAU : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENT	CLASSES			EFFECTIFS			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES			
		TOTAL	EN CIMENT	ABRIS PROVI	G	F	T	ROB	PUITS	NBRE BLOCS	NBRE BOX	H	F
1	CEM DE MLOMP (+lycée)	17	14	3	418	345	763	0	1	3	16	8	8
2	CEM D'ELINKINE	4	0	4	67	54	121	0	0	1	4	2	2
3	COLLEGE JOSEPH FAYE	8	8	0	125	119	244	1	0	1	12	6	6
4	CEM Cagnout	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	0	1	4	2	2
5	CALASSANS DE CADJINOLLE	4	4	0	86	90	176	0	1	1	6	3	3
<b>Total de la CR</b>		<b>33</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>696</b>	<b>608</b>	<b>1304</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010) et conseil rural

### 2.4.2. La santé

La communauté rurale de Mlomp possède un bon taux de couverture sanitaire car elle compte quatre postes de santé, sept maternités rurales dont cinq fonctionnelles et quatre cases de santé. La plupart de ces infrastructures sanitaires ont des blocs sanitaires et des points d'eau.

**TABLEAU : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR DE MLOMP**

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONN ALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONN ALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONN ALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Mlomp	X	0	X	X	0	X	X	-	-	-	-	
Djiromaïte	-	-	-	X	0	X	0	X	-	X	0	
Pointe St georges	-	-	-	-	X	X	X	X	0	X	X	
Loudia ouolof	X	0	0	X	-	0	0	-	-	-	-	
Loudia Diola	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X	X	
Cagnout	X	0	X	X	0	X	X	-	-	-	-	
Elinkine	X	0	X	X	0	X	X	-	-	-	-	
Cadjimolle	-	-	-	-	X	X	-	X	-	X	0	
<b>Total</b>	<b>4PS</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	

Source : Région Médicale de Ziguinchor, 2010

Malgré ce taux de couverture acceptable, l'accès aux soins de santé primaires rencontre des difficultés au niveau de la communauté rurale. Ces difficultés sont entre autres : la vétusté des équipements existants, le manque de médicaments, le sous équipement de certaines infrastructures sanitaires, etc.

### **2.4.3. Electricité**

Au niveau de la Communauté Rurale, seule la localité de Ioudia Oulof, siège de la sous préfecture, est électrifiée. Dans les autres villages, nous avons l'éclairage solaire (Mlomp, pointe Saint George, Kagnoute et Elinkine). L'absence d'électricité à Elinkine impacte négativement sur le développement de cette localité et freine les activités économiques (pêche, fabrique de glace) et touristiques (fréquentation des campements).

## **2.5. Acteurs de développement dans la CR**

### **2.5.1. Les organisations communautaires de base**

L'esprit du regroupement en Casamance est souvent lié à la recherche d'une force, d'une sécurité (solidarité) ou d'une stabilité car on se regroupe toujours pour défendre des acquis ou des projets ou pour faire face à des contraintes.

Ces regroupements ont presque toujours un caractère social, sécuritaire, économique, religieux ou culturel. Ici, la société civile renferme une certaine dynamique organisationnelle qui se manifeste autour de l'âge, du sexe, de l'activité, de la religion ou de l'appartenance spatiale. Ces organisations communautaires de base constituent le terreau à partir duquel émergent des initiatives locales de développement.

D'où les O.C.B. jouent un rôle important dans la communauté rurale. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des habitants de la CR.

En général, on dénombre au moins un GPF et une ASC dans chaque village et il existe des GIE dans beaucoup de localités de la communauté rurale (il y a plusieurs GIE à Elinkine, actifs dans le commerce, le tourisme, la pêche, etc.).

Ces différentes structures contribuent à améliorer les conditions de vie des populations mais sont confrontées souvent à un manque de moyens matériels et financiers

## 2.5.2. Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)

Les organisations d'appui au développement interviennent dans presque tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique rurale, assainissement, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leur programme. La quasi-totalité de ces intervenants ont presque les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles.

D'où, les actions de ces partenaires méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale.

Comme nous l'indique le tableau ci-dessous, les acteurs de développement dans la Communauté Rurale de Mlomp sont actuellement assez variés et appuient plusieurs secteurs d'activités dont le plus soutenu est l'agriculture.

**TABLEAU : PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT INTERVENANT DANS LA CR**

PARTENAIRES	NATURE	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES
GRDR	ONG	Agriculture, hydraulique, renforcement de capacité	Population
ARD	AGENCE	Coordination activités, renforcement de capacité	Populations, partenaires
PIADESPC	PROJET	la gestion des ressources naturelles ; l'appui aux filières locales (réalisation de points d'information/formation) ; renforcement de capacités ARD et CL ;	Populations
UNICEF	ONG	Education, Santé	Populations
HAND.INTERN	ONG	Education, social, lutte contre les mines	Populations
ANCAR	AGENCE	Activités agro- sylvo- pastorales, renforcement de capacités	Populations
FADDO	FEDERATION	Agri, santé, éducation, renforcement de capacité	Populations
AJAEDO	ASSOCIATION	Agriculture, hydraulique, renforcement de capacité	Populations
AMA	AGENCE	Social, construction de mosquées	Populations
PNDL	PROGRAMME	Infrastructures socio-économiques de base, renforcement de capacité	Populations, partenaires
AFRICAIRE	ONG	Santé	Populations
CEPAS	ONG	Education, agriculture, élevage	Populations
CROIX ROUGE	ONG	Santé, sensibilisation,	Populations
ACDI	AGENCE	Infrastructures	Populations
OASIS BOUCOT	ASSOCIATION	Sylviculture, maraîchage, hydraulique	Populations
ASDI	ONG	Agriculture, micro finances, renforcement de capacité	Populations
PADERCA	PROJET	Agriculture, hydraulique, infrastructures, élevage, pêche	Populations
ANRAC	AGENCE	Social, Infrastructures,	Populations

### III. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

#### 3.1. Ressources en eau

##### 3.1.1. Eaux de surface

Le réseau hydrographique de la communauté rurale est composé d'un ensemble de petits marigots (bolongs) et du fleuve Casamance qui sépare la CR du département de Bignona. Il existe aussi quelques mares en hivernage mais qui se tarissent rapidement après la saison des pluies.

##### 3.1.2. Eaux souterraines

Au niveau des villages polarisés par les vallées, la nappe phréatique se situe entre 3 et 5 m, avec parfois une forte présence de sel qui rend difficile l'approvisionnement en eau potable des villages, alors que sur les plateaux, elle est localisée à 15m au maximum.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE CAPTAGE EXISTANTS DANS LA CR**

N°IRH	SITE FORAGE	LONGITUDE	LATITUDE	ACQUIFERES	DATE _ FIN TRAVAUX	TYPE OUVRAGE	NS	DEBIT _ ESSAI	RABATT EMENT	RESIDU SEC
22-4X-0019	ELINKINE	-16°40'27"	12°30'27"	Continental terminal	12/03/1988	Forage	3,54	6,7	1,89	122
22-5X-0005	BADJIGUI	-16°34'20"	12°32'02"	Continental terminal	01/07/1979	Piézomètre	3,94	-	-	3200
22-5X-0006	BADJIGUI	-16°33'30"	12°30'50"	Continental terminal	-	Piézomètre	3,21	-	-	3200
22-5X-0016	POINTE SAINT GEORGES	-16°33'30"	12°37'30"	Oligo-miocène	24/11/1982	Forage	0,22	69,7	8,01	2150
22-5X-0019	LOUDIA OUOLOF	-16°34'00"	12°31'00"	Continental terminal	31/05/1988	Forage	13,24	15	10,87	132
22-5X-0022	MLOMP	-16°35'18"	12°33'10"	Continental terminal	03/04/2000	Forage	13	12	4,84	206

Source : DGPPE

#### 3.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau

##### 3.2.1. Réseaux AEP

La communauté rurale de Mlomp compte deux réseaux AEP qui sont actuellement non fonctionnels.

**l'AEMV de Mlomp** devait desservir **7 311** personnes. Le forage qui n'était pas fonctionnel, vient de bénéficier d'un groupe électrogène et d'une électropompe immergée qui fournira un débit de 20 m<sup>3</sup> / heure soit une capacité de production

journalière (CPJ) de 200 m<sup>3</sup> qui correspond à 27,4 litres / jour / personne, inférieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

**l'AEMV de Loudia Ouolof/Cagnoute** devait desservir **11 704** personnes (avec le couplage des deux ouvrages de captage car le débit du forage existant est faible). Les travaux de remise en état de cette AEMV ne sont pas encore terminés.

La recherche du financement complémentaire par la DHR pour l'achèvement des travaux, est en bonne voie. Les deux forages sont équipés de groupes électrogènes et des électropompes immergées fournissant un débit de 10 m<sup>3</sup> / heure (forage de Loudia Ouolof) et de 20 m<sup>3</sup> / heure (forage de Cagnout) soit une capacité de production journalière de 300 m<sup>3</sup> / jour équivalent à 25,6 litres / personne / jour et qui est inférieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

La construction d'un château d'eau à Cagnout est à prévoir, afin de faire l'interconnexion des deux réseaux AEP, celui de Loudia Ouolof et celui de Mlomp.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEP DE LA CR**

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Mlomp		12	0	GE	EPI	0	CE100 m <sup>3</sup> /13,6m					
Loudia Ouoloff	225X0019	10	0	GE	EPI	0	CE 150 m <sup>3</sup> / 20m					
Cagnout				-	-	0	-					
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>0</b>	-	-	<b>0</b>	-	-	-	-	-	-

### **3.2.2. Puits modernes**

La communauté rurale dispose de **33 puits modernes** fonctionnels qui assurent l'approvisionnement en eau potable des populations de la CR puisque les deux forages existants ne sont pas encore fonctionnels. Beaucoup de ces puits devront être réhabilités et équipés de pompes à motricité humaine.

VILLAGE		POINTS D'EAU MODERNES	
CODE	NOM	PM	PMH
2120306001	SAM SAM	2	-
2120306002	SANTHIABA OUOLOF	2	-
2120306003	KADJIGNOLLE KANDIANKA	2	-
2120306004	KADJIGNOLLE SENGUEU	1	-
2120306005	LOUDIA DIOLA	3	-
2120306007	MLOMP DJIBETENE	2	-
2120306008	MLOMP DJICOMOL	3	-
2120306011	KADJIGNOLLE HASSOUKA	1	-
2120306012	MLOMP KADJIFOLOMG	2	-
2120306013	CAGNOUTE BOUHIMBANE	2	-
2120306014	KADJIGNOLLE KAFONE	1	-
2120306016	CAGNOUTE EBROUAYE	1	-
2120306019	ELINKINE	2	-
2120306020	ETEBEMAYE	2	-
2120306021	EFFISSAO	1	-
2120306022	HAER	2	-
2120306023	KADJIGNOLLE EBANKINE	1	-
2120306024	KADJIGNOLLE KAGNAO	3	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>33</b>	-

### **3.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques**

#### **3.3.1. Taux d'accès**

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale de Mlomp est de **89,3 %**. Mais le taux d'accès par AEP est actuellement de **0 %**.

#### **Taux d'accès « raisonnable »**

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale de Mlomp est de **91,3 %**. Ce taux est supérieur au taux de 77,5 % calculé en moyenne nationale pour l'année 2010.

#### **Bilan EPE**

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2011, un déficit de **47 EPE** car beaucoup de localités ont un déficit en EPE sauf deux (2) villages qui ont un excédent en EPE (Sam Sam et Effissao). Avec 16,5 EPE fonctionnels pour une population totale de 19 310 personnes, soit 1 EPE pour **1 170** personnes d'où le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est très en dessous du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale.

**TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR**

INTITULE	2011	2015
Population totale CR	19 310	21 427
Population desservie	5 165	21 427
Population non desservie de la CR	14 145	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de <b>100 %</b> visé par le conseil rural.	47,2	52,2

### **3.3.2. Taux de desserte**

Le taux de desserte en eau potable est de **26,75%** pour l'ensemble de la CR qui est inférieur au taux d'accès puisque toutes les localités de la CR bénéficiaires des points d'accès à l'eau potable, présentent un déficit en EPE sauf deux (Sam Sam et Effissao).

**TABLEAU : TAUX DE DESSERTE**

COMMUNAUTE RURALE	MLOMP
Code administratif	02120306
Population 2003 (RGPH III)	7 489
Taux de croissance	2,1%
Population 2011 estimée	19 310
Nombre équivalents points d'eau	16,5
Taux de desserte	26,75 %
Personnes par EPE en 2011	1 170

### **Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP**

Aucune localité de plus de 1000 habitants, n'est desservie par des les bornes fontaines o par branchements particuliers à partir des réseaux AEP.

### **3.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**

#### **3.4.1. Agriculture**

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière des deux forages qui seront fonctionnels dans la CR de Mlomp, ne pourra pas prendre en compte les besoins agricoles en eau des villages qui seront desservis (car leurs besoins en eau sont très élevés).

C'est pourquoi, il est vivement souhaitable d'aménager des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la CR.

### **3.4.2. Elevage**

Le cheptel a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **236 m<sup>3</sup>** d'eau par jour. D'où la construction d'autres abreuvoirs mais surtout l'aménagement des bassins de rétention (compte tenu de la faible capacité de production journalière des forages) sont nécessaires afin de satisfaire les besoins en eau des animaux.

### **3.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires**

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est construit de répondre aux normes du PEPAM.

## **CONCLUSIONS**

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **89,3 %** en juin 2011 ;
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de **26,75 %** car une seule de localité desservie présente un bilan en EPE déficitaire.

#### IV. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

##### 4.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

###### 4.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

**TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

INFRASTRUCTURES	ECOLES (24) OU COLLEGE ET LYCEE (5)	POSTE DE SANTE (4), MATERNITES RURALES (5), CASES DE SANTE (4)	MARCHES PERMANENTS (1) ET HEBDOMADAIRES (0)	AUTRES (3)
Nombre d'infrastructures	28	13	1	3
Nombre d'édicules existants	21	12	0	1
Nombre d'édicules adéquats	18	10	0	0
Taux d'équipement	75 %	92,3 %	0%	33,3%
Taux d'équipement adéquat	64,3 %	76,9 %	0%	0%

###### 4.1.2 Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines traditionnelles	60	40,5 %
Latrines à fosse septique	26	17,6%
Latrines améliorées VIP	5	3,4%
Latrines TCM	2	1,4%
Latrines "sanplat"	2	1,4%
Ménages n'ayant pas de latrines	53	35,8%
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réaliser dans la CR de Mlomp, permet d'estimer que 40,5% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 23,65 % de latrines conformes aux normes du PEPAM et 35,8% des ménages n'ont pas de latrines.

#### ***4.2. Accès à l'assainissement individuel***

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **23,65 %** qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 29,6 % en 2010. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de **76,35 %**, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel au moins de **38,18%**.

#### ***4.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base***

Beaucoup d'infrastructures socioéconomiques de la CR disposent d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, certaines infrastructures ont des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

### **CONCLUSIONS**

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires) est très satisfaisant tandis que, dans les concessions (assainissement individuel), il est relativement bon, par rapport à la moyenne nationale.

## **V. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE**

### **5.1. Objectifs pour 2015**

#### **5.1.1. Eau potable**

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **100 %** de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

#### **5.1.2. Assainissement**

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **61,83 %** au moins de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

## **VI. RESULTATS ATTENDUS EN 2015**

### **6.1. Eau potable**

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **58 EPE** en tenant compte de l'amélioration de la desserte en remplaçant certains puits modernes par les bornes fontaines ou les branchements particuliers.

### **6.2. Assainissement**

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **1 840** ménages représentant **13 248** personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

## VII. COMPOSANTES DU PLHA

### 7.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend trois projets : (1) Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof, la construction d'un château d'eau à Cagnoute et l'interconnexion des réseaux AEP de Mlomp et de Loudia Ouolof, (ii) la réhabilitation du forage de Mlomp et la densification du réseau AEP, (iii) la réalisation de deux mini-forages à Badjigui et à Pointe St Georges et (iv) Réhabilitation et équipement de vingt six (26) puits modernes en pompes à motricité humaine

Un de ces projets a déjà obtenu un financement en partie (le reste est à rechercher), il s'agit de l'achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau nouvellement installé et déjà détérioré) de l'AEMV de Loudia Ouolof / Cagnoute.

Le financement des autres projets restant, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (2), branchements communautaires (27), des branchements particuliers (680) seront intégrés dans le coût de chaque projet.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PROJET	PRIORITE	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof et construction d'un château d'eau à Cagnoute et interconnexion des deux réseaux AEP	1	10 274	30,2	0	A rechercher (une partie)
EP-2	Réhabilitation du forage de Mlomp, et densification du réseau AEP	2	10 735	26,8	0	A rechercher
EP-3	réalisation de deux mini-forages à Badjigui et à Pointe St Georges	3	418	1	0	A rechercher
EP-4	Réhabilitation et équipement de vingt six (26) puits modernes en pompes à motricité humaine	4	-	-	0	A rechercher
<b>Total programme</b>		-	<b>21 427</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	-

## 7.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de **quatorze (14)** édicules publics et celle de mille cent trente six (**1 136**) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent six (6) établissements scolaires, et quatre (4) infrastructures sanitaires, deux (2) infrastructures marchandes, une (1) infrastructure éducative religieuse (Dahra) et un (1) lieu de culte (lieu de pèlerinage catholique). Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes qui viennent pour l'accouchement, de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels, demandés par les concessions incluront (i) des latrines soit à fosse ventilée soit à chasse manuelle (ii) et des bacs à laver avec puisards (les puisards seront dimensionnés pour prendre en charge les eaux usées des douches). Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

La majorité des ménages (85,8 %) souhaitent acquérir des latrines TCM à double fosses alternantes.

### - Choix du type de latrines par les ménages

CHOIX DES MENAGES	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines TCM à double fosses alternantes	127	85,8%
Latrines VIP à double fosses alternantes	13	8,8%
Latrines DLV (Double Latrines Ventilées)	7	4,7%
Pas besoin de latrines	1	0,7%
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>

Présentation des différents types d'ouvrage les plus demandés par les ménages :

## ❖ LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES

### Description technique

#### Composantes de l'ouvrage

##### ***Superstructure***

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche- pieds.

##### ***Regard de répartition***

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleines de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

##### ***Infrastructure***

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins de 15. les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1<sup>ère</sup> rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dallettes est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

## ❖ **Conditions de mise en œuvre**

### ***Zone d'implantation recommandée***

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévement artificiel du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

## ❖ **Mode d'exploitation et d'entretien**

### **Règles d'usage de la latrine**

- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

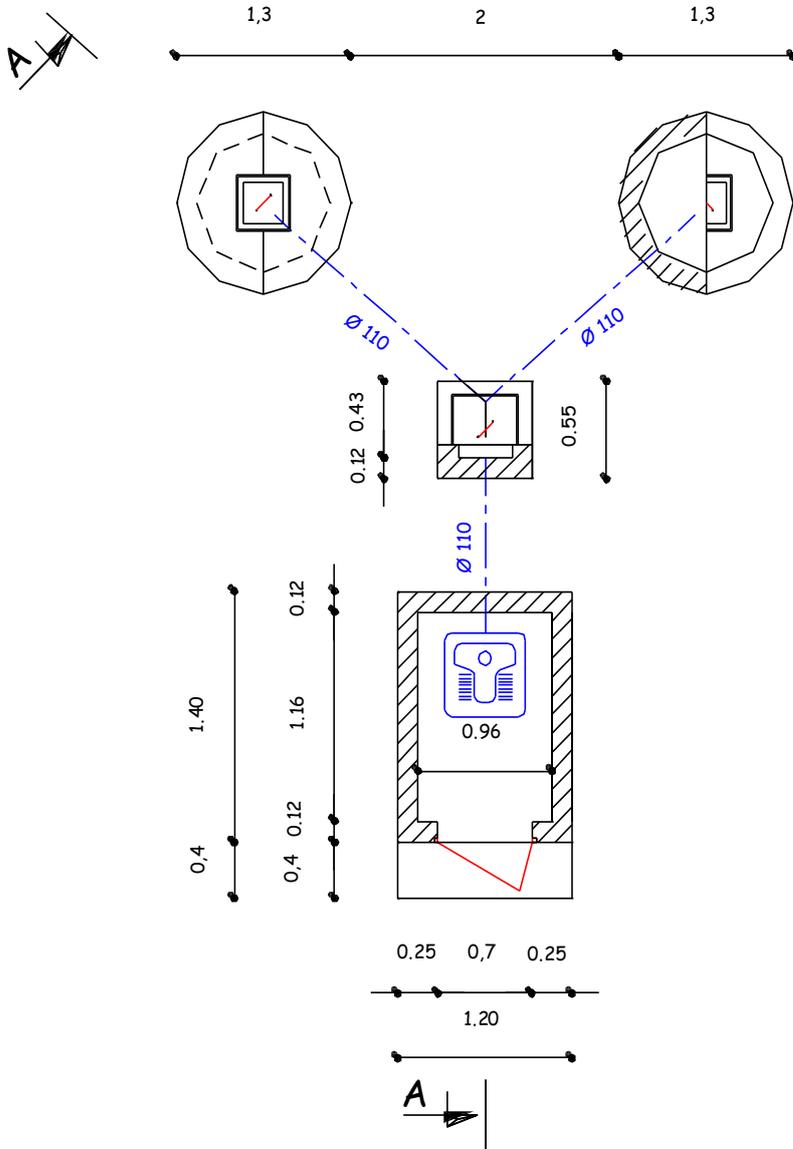
### ***Règles d'entretien de la latrine***

- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

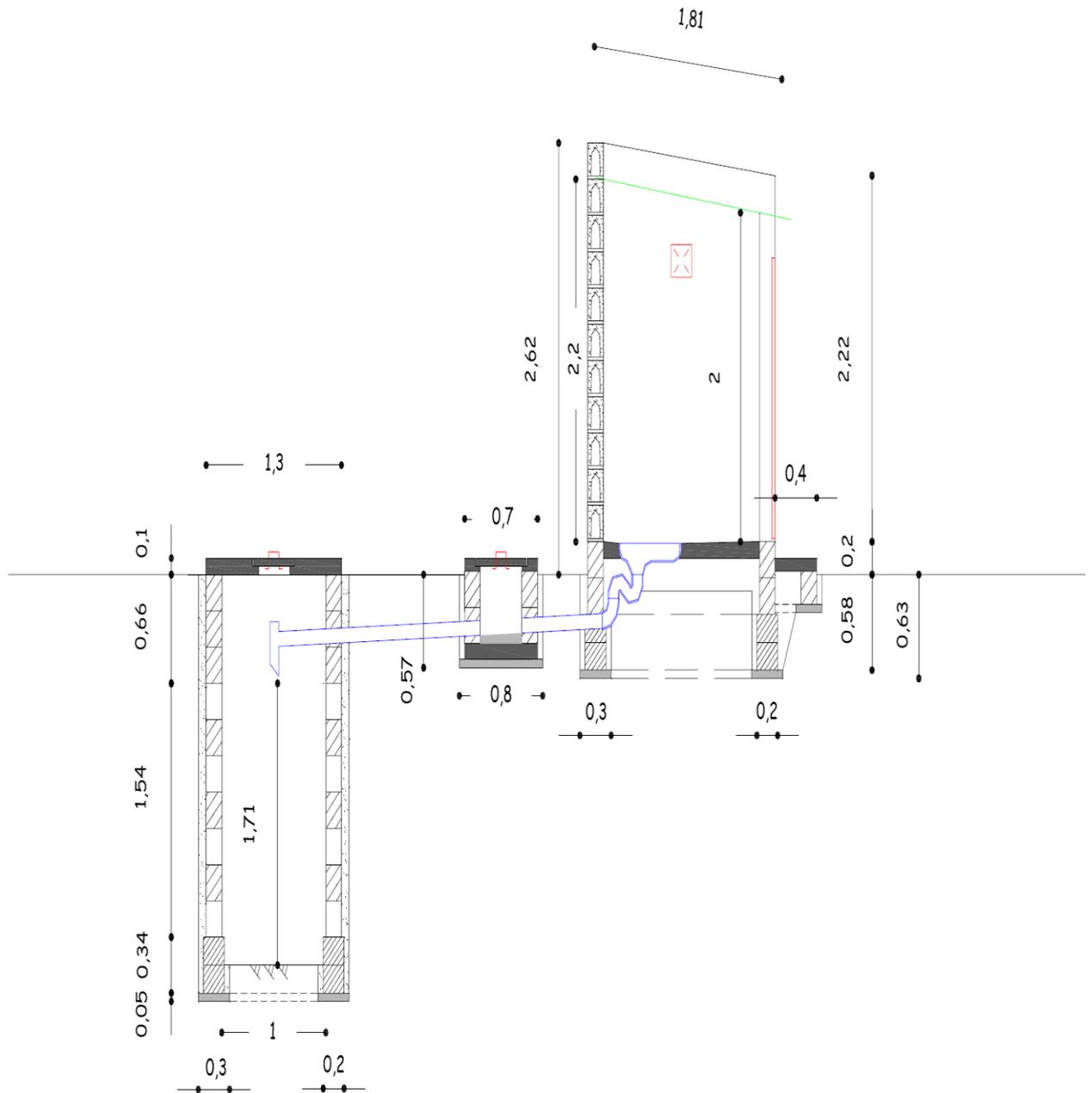
### ***Règles de maintenance de la latrine***

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.

# Toilette à chasse manuelle : vue en plan



# Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



## ❖ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

### Description technique

#### **Composantes de l'ouvrage**

##### **Superstructure**

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

##### **Infrastructure**

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation. Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

#### ❖ **Conditions de mise en œuvre**

##### **Zone d'implantation recommandée**

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

## ❖ **Mode d'exploitation et d'entretien**

### **Règles d'utilisation de la latrine**

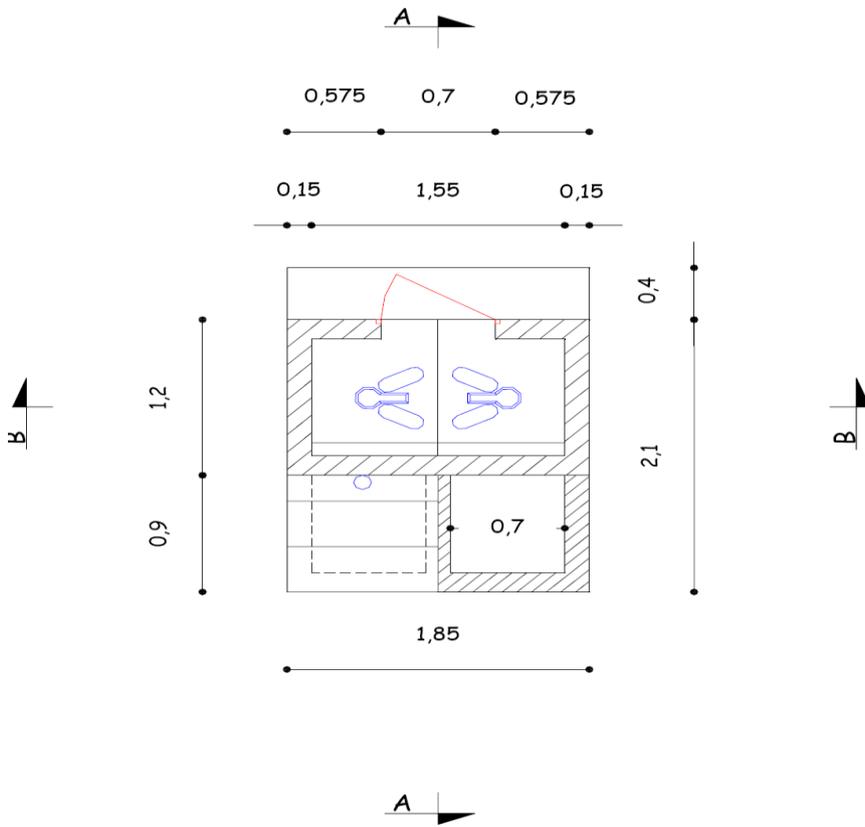
- Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

### **Règles d'entretien de la latrine**

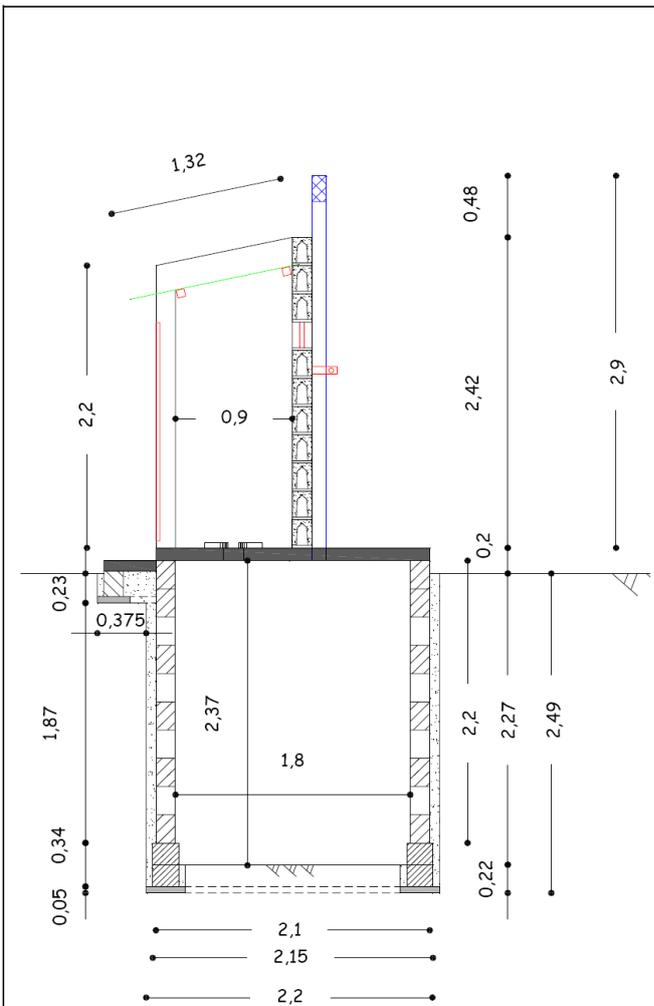
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

### **Règles de maintenance de la latrine**

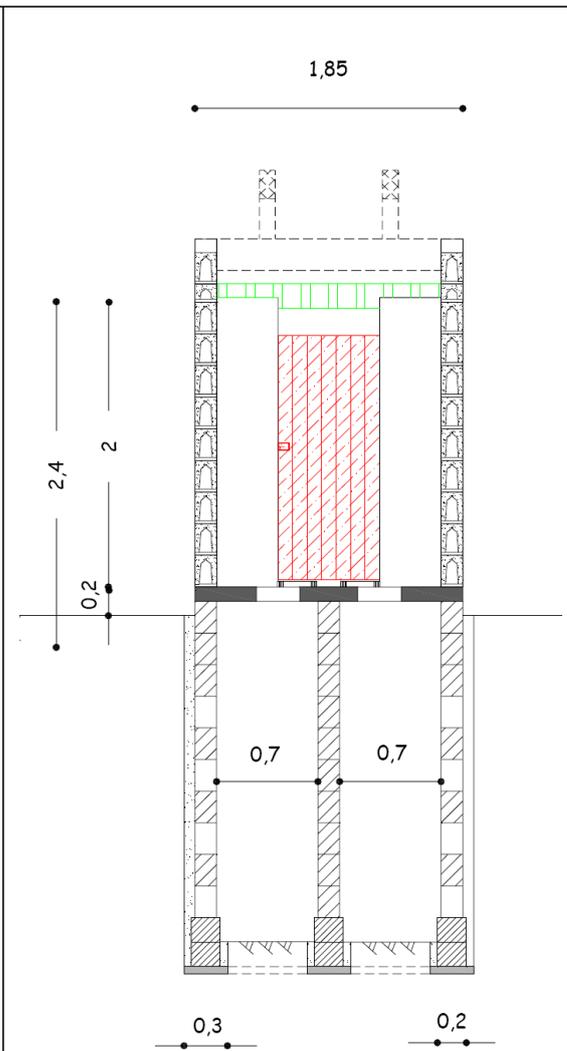
- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



VIP double fosse : Coupe A - A



VIP double fosse : Coupe B - B

## ❖ **LAVOIR-PUISARD**

### **Description technique**

#### ***Superstructure***

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15\*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

#### ***Infrastructure***

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

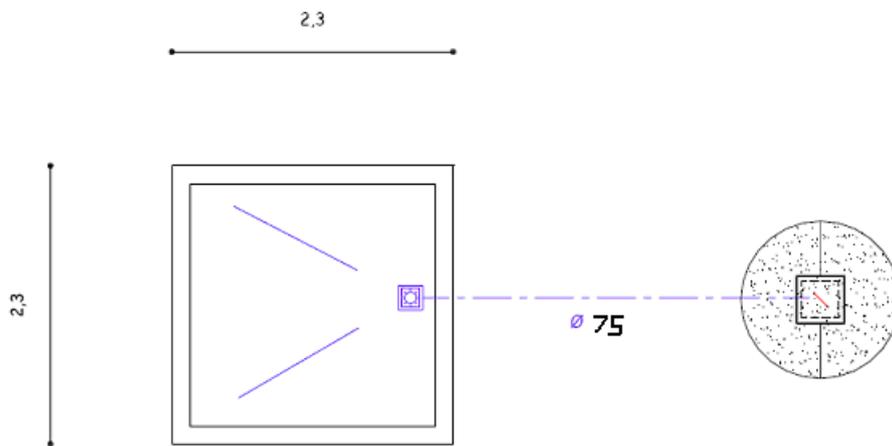
## ❖ **Mode d'exploitation et d'entretien**

### ***Règles d'usage***

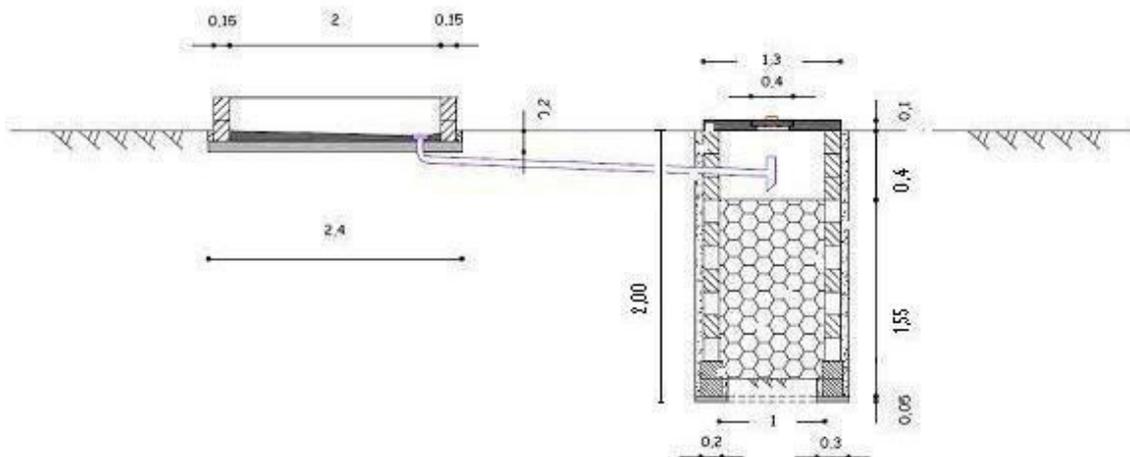
- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

### ***Règles d'entretien et de maintenance***

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



### Lavoir – puisard : Vue en plan



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP pour maternité rurale d'Elinkine	AS-8	8	EP pour maternité de Cagnoute
AS-2	2	EP pour poste de santé d'Elinkine	AS-9	9	EP pour école de Loudia Ouolof
AS-3	3	EP pour école primaire de Cagnoute	AS-10	10	EP pour école de Kadjimolle 1
AS-4	4	EP pour lycée de Mlomp	AS-11	11	EP pour CEM de Mlomp
AS-5	5	EP pour marché permanent d'Elinkine	AS-12	12	EP pour quai de pêche d'Elinkine
AS-6	6	EP pour Dahra d'Elinkine	AS-13	13	EP pour école primaire de Mlomp 1
AS-7	7	EP pour maternité rurale de Mlomp	AS-14	14	EP pour lieux de culte d'Elinkine (pèlerinage catholique)

### **7.3. Mesures d'accompagnement**

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions favorables à un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

#### **7.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable**

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ( DEM ), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d' un opérateur de maintenance et d'un gérant qui devra être formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

#### **7.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement**

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le biais des élèves, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

### ***7.3.3. Etudes et activités spécifiques***

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à l'installation des réseaux AEP ou à un appui –conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi- évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

## VIII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### 8.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **409 161 500 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof et construction d'un château d'eau à Cagnoute et interconnexion des deux réseaux AEP	125 400	12 540	137 940	13 794	151 734
EP-2	Réhabilitation du forage de Mlomp, et densification du réseau AEP	52 750	5 275	58 025	5 802,5	63 827,5
EP-3	réalisation de deux mini-forages à Badjigui et à Pointe St Georges	30 000	3 000	33 000	3 300	36 300
EP-4	Réhabilitation et équipement de vingt six (26) puits modernes en pompes à motricité humaine	130 000	13 000	143 000	14 300	157 300
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>338 150</b>	<b>33 815</b>	<b>371 965</b>	<b>37 196,5</b>	<b>409 161,5</b>

### 8.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **342 672 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

**TABLEAU : COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
	<b>Edicules publics</b>					
6	Etablissements scolaires	24 000	2 400	26 400	640	29 040
4	Infrastructures sanitaires	16 000	1 600	17 600	1 760	19 360
2	Infrastructures marchandes	8 000	800	8 800	880	9 680
2	Lieu de culte catholique et Dahra	8 000	800	8 800	880	9 680
	<b>Sous total</b>	<b>56 000</b>	<b>5 600</b>	<b>61 600</b>	<b>6 160</b>	<b>67 760</b>
	<b>Systèmes d'assainissement individuel</b>					
1 136	Systèmes d'assainissement familiaux	227 200	22 720	249 920	24 992	274 912
	<b>Sous total</b>	<b>227 200</b>	<b>22 720</b>	<b>249 920</b>	<b>24 992</b>	<b>227 200</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>283 200</b>	<b>28 320</b>	<b>311 520</b>	<b>31 152</b>	<b>342 672</b>

### 8.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement de la CR de Mlomp est de **84 600 000 FCFA**, dont 59 600 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 25.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	<b>IEC et renforcement de capacités eau potable</b>		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 2	pm
	<b>IEC et renforcement de capacités assainissement</b>		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 14 édicules	2 800
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 1 136	56 800
	<b>Etudes et activités spécifiques</b>		
ET-4	Etudes hydrogéologiques et de réalisation d'ouvrages de captage		15 000
ET(-)	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)	-	10 000
<b>Total composante</b>		-	<b>84 600</b>

### 8.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale de Mlomp s'élève à **836 433 500 FCFA** sur la période 2011-2015.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget de la communauté rurale, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de **27 491 200 FCFA**.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de **6 776 000 FCFA**.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 34 267 200 FCFA, le financement à mobiliser entre 2011 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **802 166 300 FCFA** sur une période de 04 ans.

## **IX. PLAN D'ACTION TRIENNAL**

### **9.1. Projets en cours d'exécution**

Il n'y a aucune opération en cours actuellement dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement.

Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de la communauté rurale.

### **9.2. Opérations prioritaires**

#### **❖ Eau potable**

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2011 sont :

- Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof, construction d'un château d'eau à Cagnout et interconnexion des deux réseaux AEP ;
- Réhabilitation du forage de Mlomp et densification du réseau AEP ;
- Réalisation de deux mini-forages à Badjigui et à Pointe St Georges et ;
- Réhabilitation de vingt six (26) puits modernes et leur équipement en pompes à motricité humaine

#### **❖ Assainissement**

Pour le volet assainissement, les opérations prioritaires à démarrer dès 2011, sont ;

- la construction de quatorze **(14)** édicules publics dans les infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale ;
- la réalisation de mille cent trente six **(1 136)** systèmes d'assainissement individuel afin de booster le taux d'équipement des ménages en latrines à 61,83 % en 2015.

# ANNEXES

## PLAN D'ACTION DE LA CR DE MLOMP (EAU POTABLE)

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2011	2015				2011	2012	2013	ENTRE 2014 ET 2015
2120306001	SAM SAM	122	135	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306002	SANTHIABA OUOLOF	361	401	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306003	KADJIGNOLLE KANDIANKA	512	568	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306004	KADJIGNOLLE SENGUEU	209	232	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306005	LOUDIA DIOLA	516	573	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306006	LOUDIA OUOLOF	534	593	Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306007	MLOMP DJIBETENE	613	680	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306008	MLOMP DJICOMOL	1.233	1368	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306009	POINTE ST GEORGES	250	277	Réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine		A rechercher				
2120306010	SAMATITE	322	357	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306011	KADJIGNOLLE HASSOUKA	587	651	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306012	MLOMP KADJIFOLONG	1.642	1822	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306013	CAGNOUITE BOUHIMBANE	829	920	Construction d'un château d'eau, densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306014	KADJIGNOLLE KAFONE	566	628	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306015	BADJGUI	45	50	Réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine	-	A rechercher				
2120306016	CAGNOUITE EBROUAYE	499	554	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306017	CAGNOUITE OUYOHE	301	334	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306018	DJIRAMATTE	310	344	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306019	ELINKINE	7 862	8724	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306020	ETEBEMAYE	244	271	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306021	EFFISSAO	93	103	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0019	A rechercher				
2120306022	HAER	586	650	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306023	KADJIGNOLLE EBANKINE	506	561	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				
2120306024	KADJIGNOLLE KAGNAO	568	630	Densification du réseau AEP et réalisation de branchements particuliers	22-5X-0022	A rechercher				

Code CR	Communauté rurale	Région	Fiche APS N°
<b>02120306</b>	<b>MLOMP</b>	<b>ZIGUINCHOR</b>	<b>1</b>

**Objet des travaux :**

Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau détériorée déjà) de l'AEMV de Loudia Ouolof et construction d'un château d'eau à Cagnoute.

**Observations :**

La demande en eau des villages polarisés est très élevée et que les deux forages couplés de cette AEMV ne pourront pas satisfaire celle-ci car leurs débits d'essai sont relativement faibles d'où il faudra une interconnexion des deux réseaux AEP, celui de Loudia Ouolof et celui de Mlomp.

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP	UBT	AUTRES	DEMANDE EN EAU (M <sup>3</sup> / JOUR)			
					Pop	UBT	Autre	Total
2120306013	Cagnoute bouhimbane	920	-	-	32,2	-	-	32,2
2120306016	Cagnoute Ebrouaye	554	-	-	19,4	-	-	19,4
2120306017	Cagnoute Ouyohe	334	-	-	11,7	-	-	11,7
2120306019	Elinkine	8724	-	-	305,3	-	-	305,3
2120306021	Effissao	103	-	-	3,6	-	-	3,6
2120306005	Loudia Diola	573	-	-	20,1	-	-	20,1
2120306006	Loudia Ouolof	593	-	-	20,8	-	-	20,8
2120306001	Sam Sam	135	-	-	4,7	-	-	4,7
2120306010	Samatile	357	-	-	12,5	-	-	12,5
2120306002	Santhiaba Ouolof	401	-	-	14	-	-	14
<b>TOTAL</b>	-	<b>12 694</b>	-	-	<b>444,3</b>	-	-	<b>444,3</b>

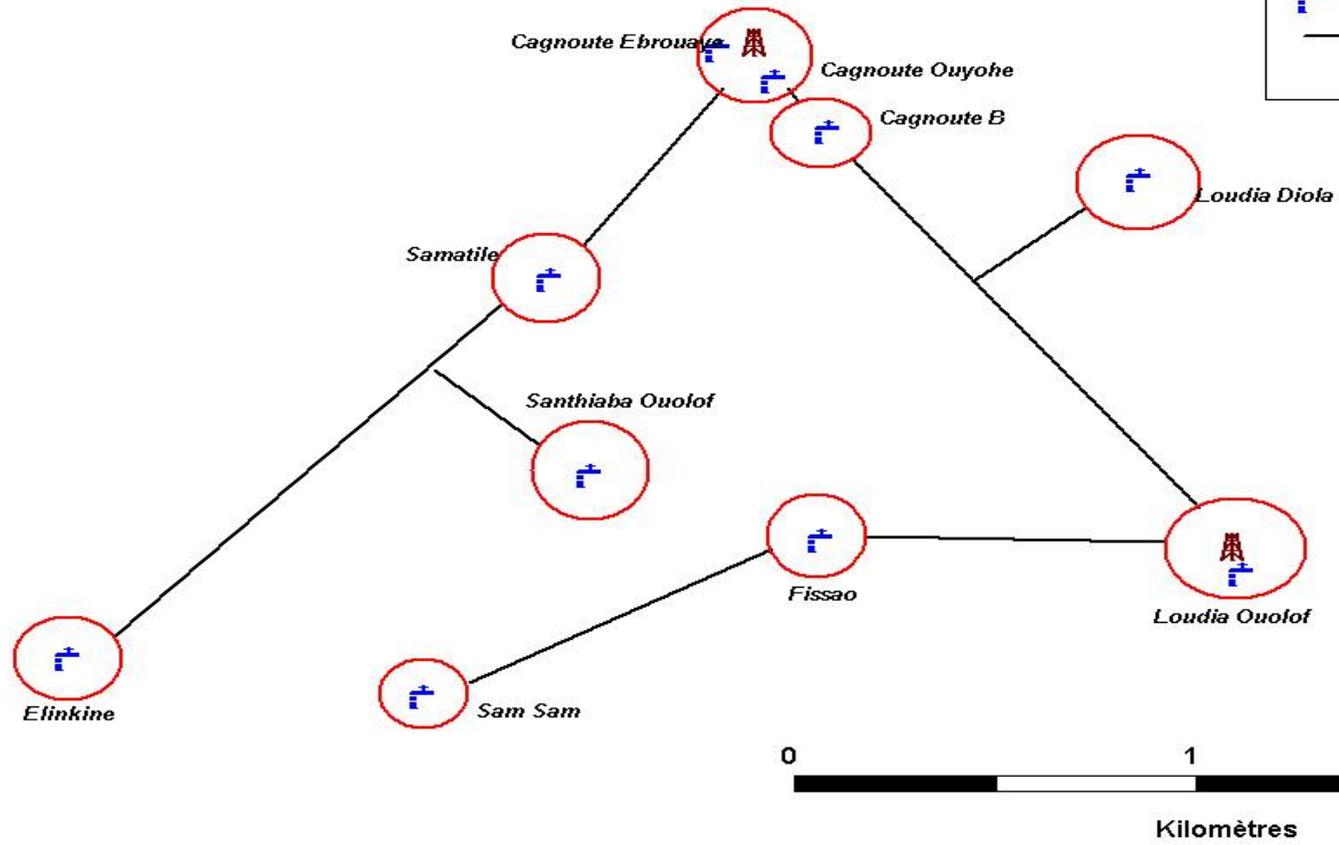
**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

CODE	DESCRIPTIF	UNITE	QTE	COU T U	COU T TOTAL
BP	Branchement particulier	u	400	50 000	20 000 000
BC	Branchement communautaire	u	14	150 000	2 100 000
CS	Canalisation de distribution	ml	5 000	4 000	20 000 000
CE100/20	Château d'eau de 100 m <sup>3</sup> / 20 m	u	1	35 000 000	35 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	2 500 000	2 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
Autre	Autres travaux (remise en état réseau AEP)	-	-	30 000 000	30 000 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>125 400 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>12 540 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>13 794 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>151 734 000</b>

### TRACE DU RESEAU APS DE LOUDIA OUOLOF/CAGNOUTE

**LEGENDE**

-  Achevement travaux AEM
-  Branchements particuliers
-  Tracé du réseau



Code CR	Communauté rurale	Région	Fiche APS N°
<b>02120306</b>	<b>MLOMP</b>	<b>ZIGUINCHOR</b>	<b>2</b>

**Objet des travaux :**

- Réhabilitation du forage de Mlomp et densification du réseau AEP

**Observations :**

La demande en eau des villages polarisés est élevée par rapport à la capacité de production journalière du système AEP de Mlomp qui ne pourra pas la satisfaire.

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP	UBT	AUTRES	DEMANDE EN EAU (M3 / JOUR)			
					POP	UBT	AUTRE	TOTAL
2120306018	Djiramatte	344	-	-	12	-	-	12
2120306020	Etebemaye	271	-	-	9,5	-	-	9,5
2120306022	Haer	650	-	-	22,8	-	-	22,8
2120306023	Kadjigmolle Ebankine	561	-	-	19,6	-	-	19,6
2120306011	Kadjigmolle Hassouka	651	-	-	22,8	-	-	22,8
2120306014	Kadjigmolle Kafone	628	-	-	29	-	-	29
2120306024	Kadjigmolle Kagnao	630	-	-	22,1	-	-	22,1
2120306003	Kadjigmolle Kandianka	568	-	-	19,9	-	-	19,9
2120306004	Kadjigmolle Sengneu	232	-	-	8,1	-	-	8,1
2120306007	Mlomp Djibétène	680	-	-	23,8	-	-	23,8
2120306008	Mlomp Djicomol	1368	-	-	47,9	-	-	47,9
2120306012	Mlomp kadjifolong	1822	-	-	63,8	-	-	63,8
<b>TOTAL</b>	-	<b>8 405</b>	-	-	<b>294,2</b>	-	-	<b>294,2</b>

**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

CODE	DESCRIPTIF	UNITE	QTE	COUT U	COUT TOTAL
BF	Borne fontaine	u	2	500 000	1 000 000
BP	Branchement particulier	u	280	50 000	14 000 000
BC	Branchement communautaire	u	13	150 000	1 950 000
CS	Canalisation de distribution	ml	5 000	4 000	20 000 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
RHFO	Réhabilitation orage de production	u	1	10 000 000	10 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	6	50 000	300 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000

**Total travaux (FCFA HT)**

**52 750 000**

**Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)**

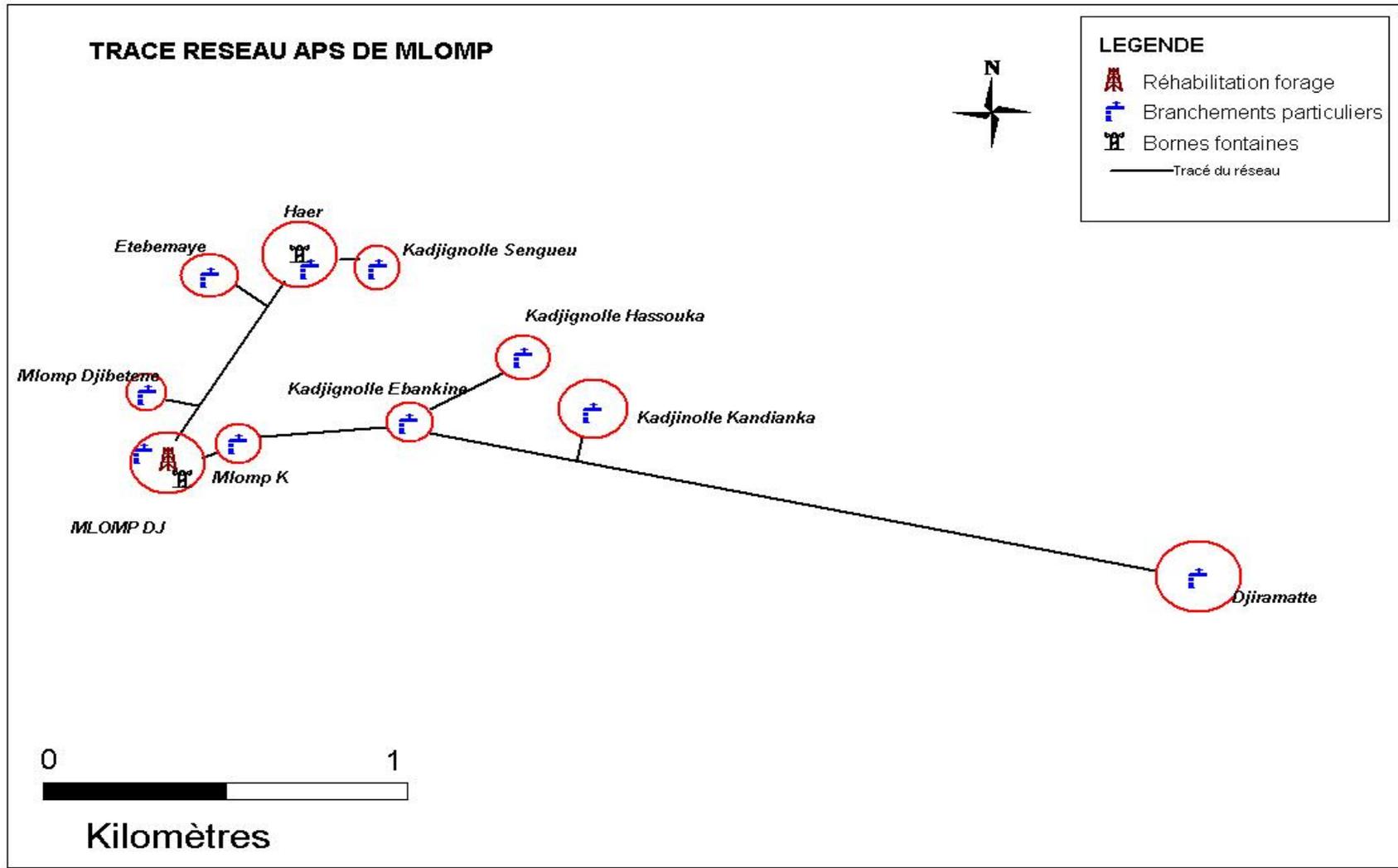
**5 275 000**

**Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)**

**5 802 500**

**Total général (FCFA HT)**

**63 827 500**



<b>Code CR</b>	<b>Communauté rurale</b>	<b>Région</b>	<b>Fiche APS N°</b>
02120306	MLOMP	ZIGUINCHOR	3

**Objet des travaux :**

- Construction de deux mini-forages équipés de pompes à motricité humaine

**Observations :**

Les villages de Badjigui et de Pointe St Georges sont isolés par rapport aux deux réseaux AEP de la communauté rurale. Pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants de la CR, il est nécessaire d'y réaliser dans chaque village un mini-forage équipé de pompe à motricité humaine.

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP	UBT	AUTRES	DEMANDE EN EAU (M <sup>3</sup> / JOUR)			
					Pop	UBT	Autre	Total
2120306015	Badjigui	50	-	-	1,8	-	-	1,8
2120306009	Pointe St Georges	277	-	-	9,7	-	-	9,7
<b>Total</b>		<b>327</b>	-	-	<b>11,5</b>	-	-	<b>11,5</b>

**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

CODE	DESCRIPTIF	UNITE	QTE	COU T U	COU T TOTAL
PEM2	Forage	u	2	15 000 000	30 000 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>30 000 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>3 000 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>3 300 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>36 300 000</b>

<b>Code CR</b>	<b>Communauté rurale</b>	<b>Région</b>	<b>Fiche APS N°</b>
<b>02120306</b>	<b>MLOMP</b>	<b>ZIGUINCHOR</b>	<b>4</b>

**Objet des travaux :**

Réhabilitation et équipement de vingt six (26) puits modernes en pompes à motricité humaine

**Observations :**

Les deux AEP de la CR de Mlomp ne peuvent pas à elles seules satisfaire la demande en eau des populations des villages raccordés. D'où les puits modernes existants, réhabilités (dépollués et couverts) et équipés de pompes à motricité humaine, pourront compenser le déficit en eau des systèmes AEP.

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP	UBT	AUTRES	DEMANDE EN EAU (M <sup>3</sup> / JOUR)			
					POP	UBT	AUTRE	TOTAL
2120306001	SAM SAM (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306002	SANTHIABA OUOLOF (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306003	KADJIGNOLLE KANDIANKA (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306004	KADJIGNOLLE SENGUEU (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306005	LOUDIA DIOLA (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306007	MLOMP DJIBETENE (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306008	MLOMP DJICOMOL (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306011	KADJIGNOLLE HASSOUKA (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306012	MLOMP KADJIFOLOMG (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306013	CAGNOUTE BOUHIMBANE (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306014	KADJIGNOLLE KAFONE (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306016	CAGNOUTE EBROUAYE (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306020	ETEBEMAYE (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306021	EFFISSAO (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306022	HAER (2)	-	-	-	-	-	-	-
2120306023	KADJIGNOLLE EBANKINE (1)	-	-	-	-	-	-	-
2120306024	KADJIGNOLLE KAGNAO (2)	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

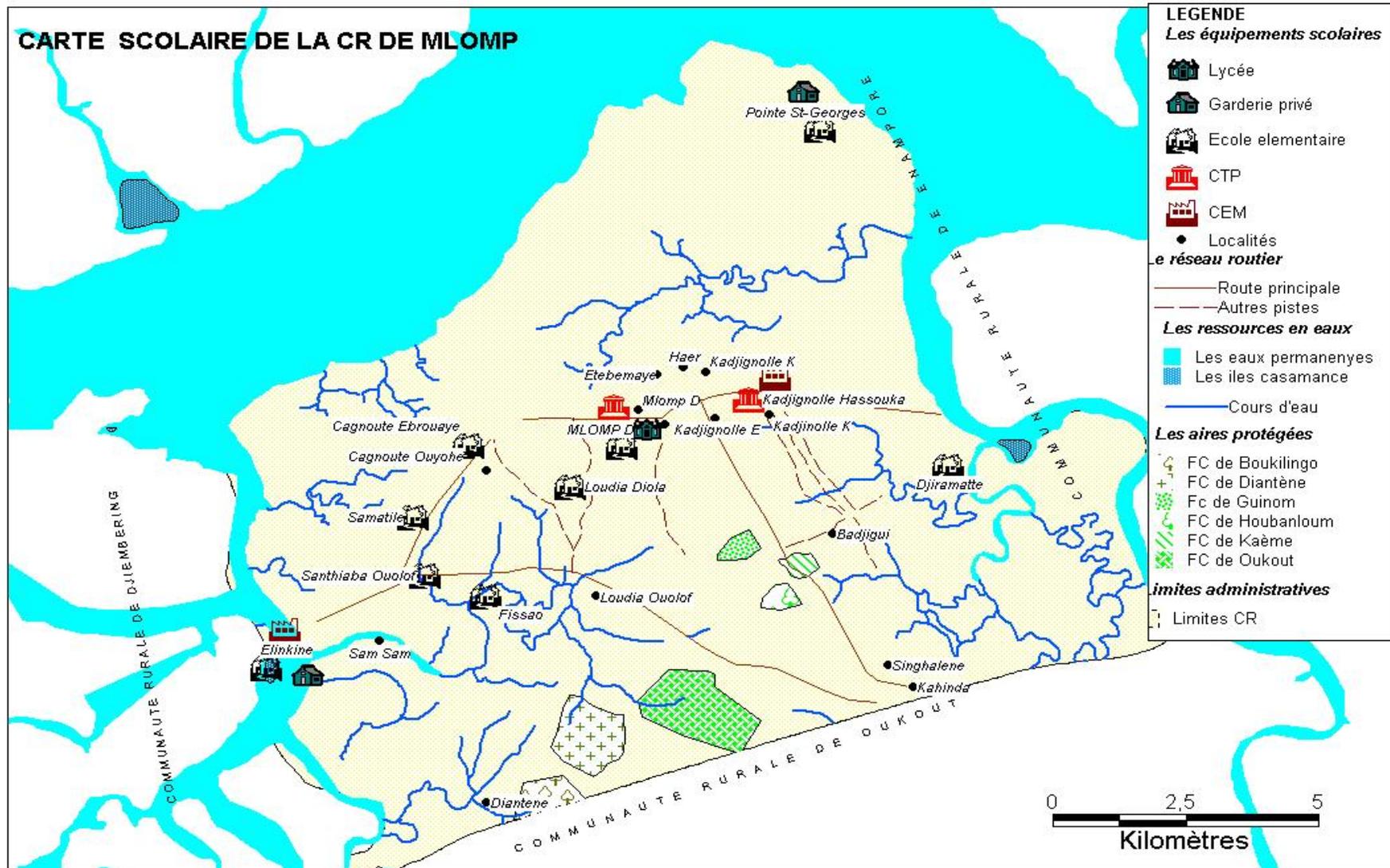
CODE	DESSCRIPTIF	UNITE	QTE	COUT U	COUT TOTAL
-	Réhabilitation et équipement des puits modernes	u	26	5 000 000	130 000 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>130 000 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>13 000 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>14 300 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>157 300 000</b>

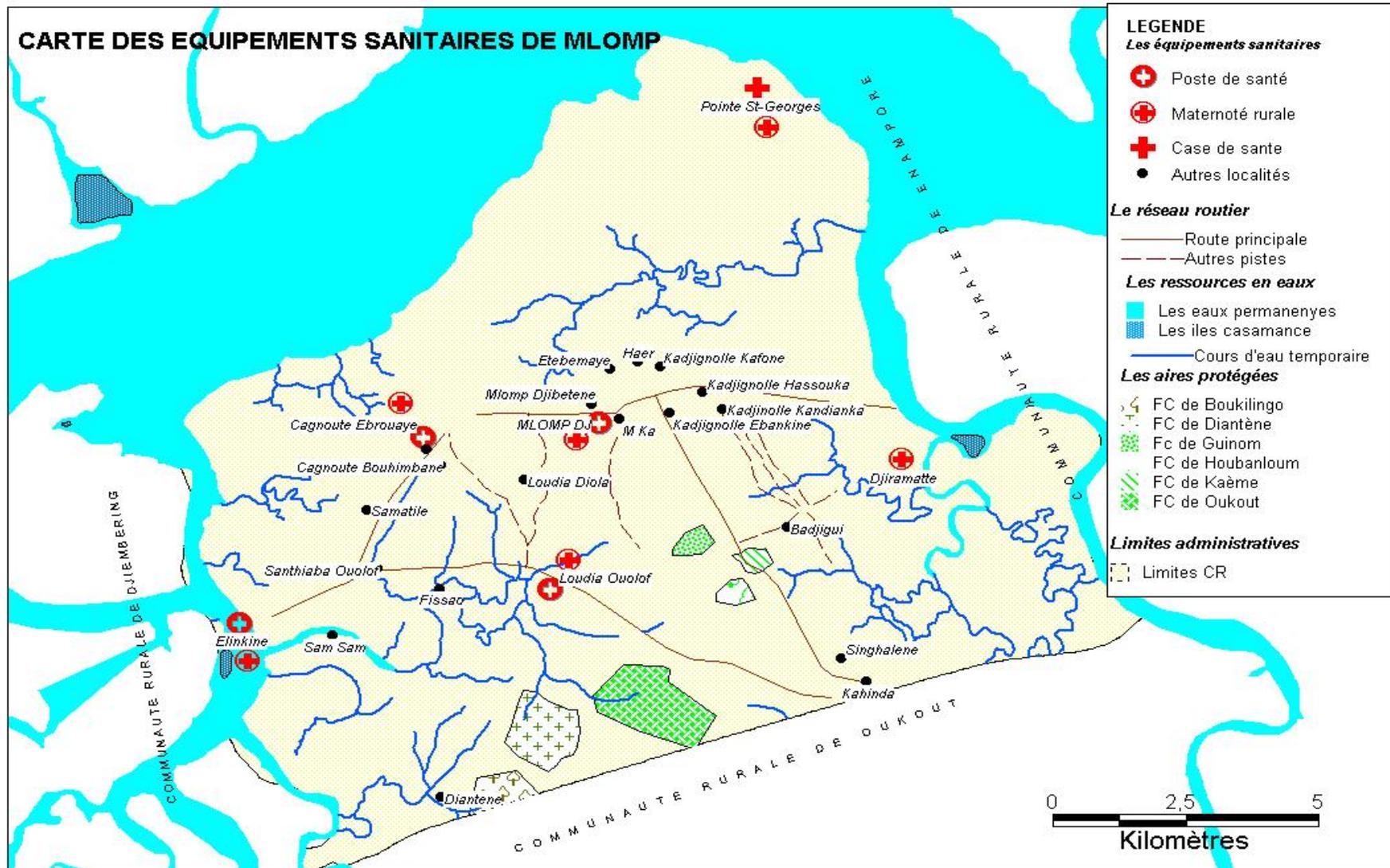
**TABLEAU DE SYNTHESE : BILAN DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DE LA CR.**

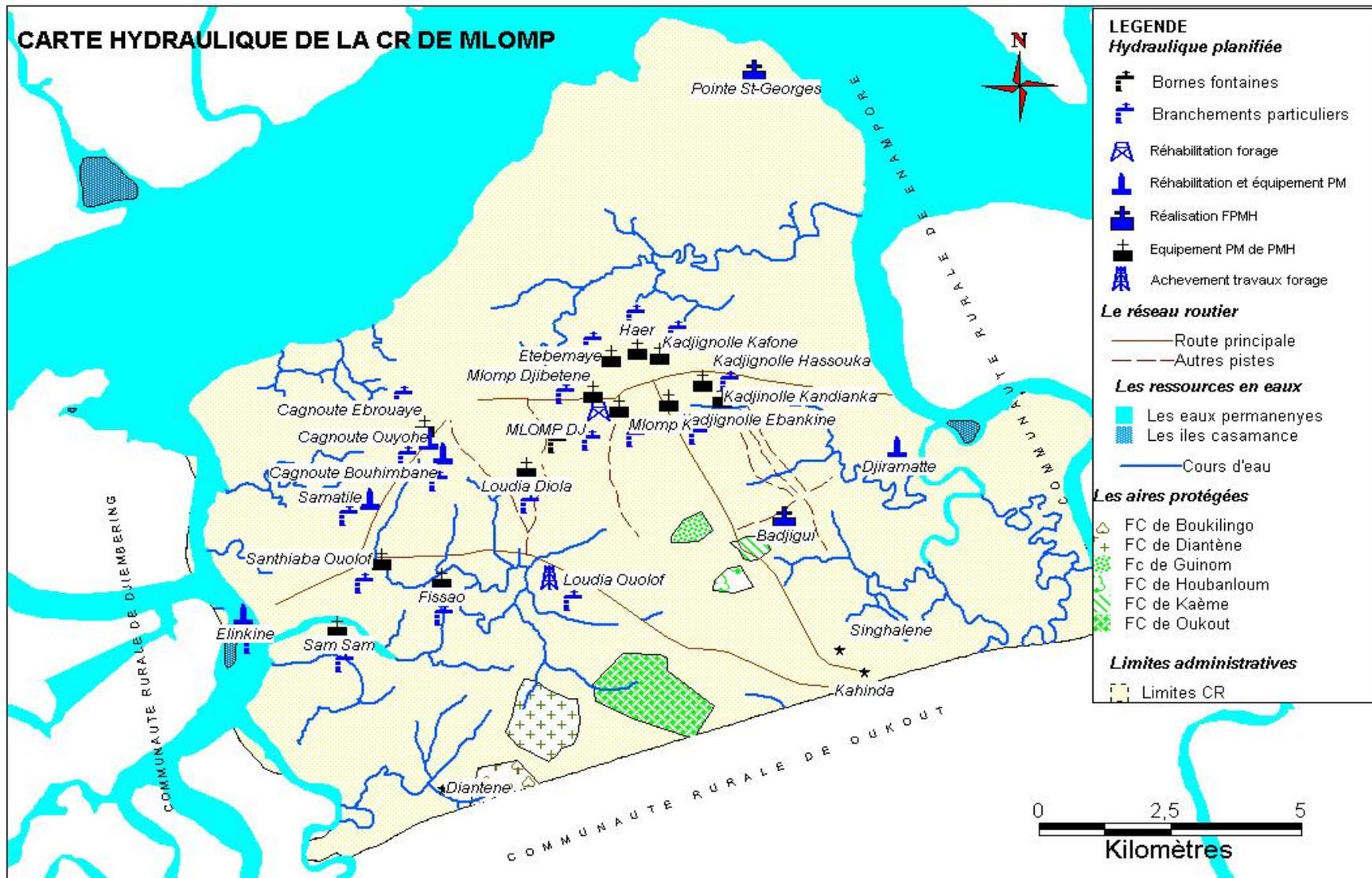
Région : <b>ZIGUINCHOR</b>	Communauté rurale : <b>MLOMP</b>	Code CR : <b>02120306</b>
----------------------------	----------------------------------	---------------------------

CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP 2011	CODE (AEP) INFRASTRUCTURE RACCORDEMENT	POINTS D'ACCES A L'EAU POTABLE FONCTIONNELS								AUTRES (IMPLUV IUM)
				BF	BP	BC	PM	PMH	PO	AB	BJ	
2120306001	SAM SAM	122					2					
2120306002	SANTHIABA OUOLOF	361					2					
2120306003	KADJIGNOLLE KANDIANKA	512					2					
2120306004	KADJIGNOLLE SENGUEU	209					1					
2120306005	LOUDIA DIOLA	516					3					
2120306006	LOUDIA OUOLOF	534					0					
2120306007	MLOMP DJIBETENE	613					2					
2120306008	MLOMP DJICOMOL	1.233					3					
2120306009	POINTE ST GEORGES	250					0					
2120306010	SAMATITE	322					0					
2120306011	KADJIGNOLLE HASSOUKA	587					1					
2120306012	MLOMP KADJIFOLOMG	1.642					2					
2120306013	CAGNOUTE BOUHIMBANE	829					2					
2120306014	KADJIGNOLLE KAFONE	566					1					
2120306015	BADJGUI	45					0					
2120306016	CAGNOUTE EBROUAYE	499					1					
2120306017	CAGNOUTE OUYOHE	301					0					
2120306018	DJIRAMATTE	310					0					
2120306019	ELINKINE	7 862					2					
2120306020	ETEBEMAYE	244					2					
2120306021	EFFISSAO	93					1					
2120306022	HAER	586					2					
2120306023	KADJIGNOLLE EBANKINE	506					1					
2120306024	KADJIGNOLLE KAGNAO	568					3					
<b>Total</b>							<b>33</b>					

# **CARTOGRAPHIE**











# **PIECES ADMINISTRATIVES**

ZIGUINCHOR, le 22/07/2011

## Avis de Non-Objection

Nous soussignés, Monsieur *Abdoulaye B. Diatta* chef de la Division régionale de l'hydraulique de ZIGUINCHOR et Monsieur *Abdoulaye N. Diatta*, chef du service régional de l'assainissement de ZIGUINCHOR certifions de la validité du PLHA de la communauté rurale de **Miomp (Oussouye)**, réalisé dans le cadre du programme PEPAM / USAID. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs en eau et en assainissement du millénaire et avec les préoccupations des populations mais aussi des autorités.

Le chef de service régional  
de l'assainissement



Le chef de service régional  
de l'hydraulique



PV de réunion n° 274 / CR Mlomp/Ouss/15 / 09 / 2011

L'an deux mille onze et le quinze du mois de Septembre s'est tenue la réunion du conseil rural de Mlomp/Oussouye dans la salle de délibération de l'hôtel communal en vue d'examiner l'ordre du jour ci – dessous :

Ordre du jour :

1. Examen et adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la communauté rurale
2. Divers

Etaient présent (voir liste des présences en annexe)

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers absents : 17

Décision : quorum atteint le conseil peut valablement délibérer.

La séance fut ouverte par des prières pour un bon déroulement de l'atelier.

Après les prières le PCR fit un bref exposé du contenu du cabinet MSA USAID/PEPAM. Ce cabinet MSA a pour ambition de sortir la communauté rurale de la crise.

Mme Ndeye Astou Camara animatrice de MSA/PEPAM prit la parole et présenta la démarche à adapter pour le déroulement de la séance. Il fallait procéder par point : décliner la population, bovins, ovins, caprins, œlins, équins ; faire un inventaire des infrastructures d'assainissement, des établissements moyens de la CR de Mlomp /Oussouye, des établissements scolaires élémentaires de la CR.

Ainsi tous les villages ont été listés et présentés sous toutes les formes de la population à la profondeur d'un puits.

La recherche de toutes ces données servent à l'élaboration du plan de résolution du problème d'eau potable.

La consommation d'eau par être humain et par bête facilite l'identification du besoin en eau dans la CR.

Après un long tri de priorité en eau il a été finalement convenu de dégager ces données ci – après en annexes.

Projet d'eau potable avec leur priorité		Projet d'assainissement avec leur priorité	
Projet	Priorité	Projet	Priorité
Achèvement des travaux (avec reprise d'une partie du réseau déjà détériorée) de l'AEMV de Loudia Oulof et construction du château d'eau de Cagnoute avec interconnexion des deux forages	01	EP pour maternité rurale d'Elinkine	01
Équipement et réhabilitation du forage de Mlomp avec densification du réseau AEP	02	EP pour poste de santé d'Elinkine	02
Réalisation de deux mini-forages à Badjgui et à la pointe St Georges	03	EP pour école primaire de Cagnoute	03
Réhabilitation et équipement de 26 puits modernes en PMH	04	EP pour lycée de Mlomp	04
		EP pour marché permanent d'Elinkine	05
		EP pour quai d'embarquement d'Elinkine	06
		EP pour maternité rurale de Mlomp	07
		EP pour maternité rurale de Cagnoute	08
		EP pour école de Loudia Oulof	09
		EP pour école de Kadjinolle	10
		EP pour CM de Mlomp	11
		EP pour quai de pêche d'Elinkine	12
		EP pour école primaire de Mlomp 1	13
		EP pour lieux de culte d'Elinkine	14

L'ensemble des participants ayant adopté ce plan a jugé très satisfaisant l'atelier. Le PCR et toute l'assistance prient de toute leur âme pour la réalisation de ce projet.

Ensuite le PCR lance un appel à toute la population autochtone de faire beaucoup attention quant à l'exploitation des ressources forestières.

Soyons gardiens de cette forêt mais ne soyons pas destructeurs.

Ainsi aucun autre point n'ayant fait l'objet de l'ordre du jour, la séance fut levée à 14 heures 00 minutes par le PCR et des prières ont accompagné l'assistance.

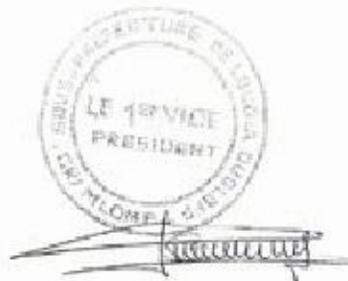
Le Secrétaire de Séance

Abraham Sambou



Le Président de Séance

Pierre Senghor



Etaient présents à la réunion

N°	PRENOMS	NOM	VILLAGES	FONCTION
01	Pierre	Senghor	Mlomp cadjifolong	1 <sup>er</sup> Vice PCR
02	Abraham	Sambou	Mlomp/Djicomol	Conseiller
03	Louis Diatyo	Diatta	Cagnoute	Conseiller
04	Léon	Sambou	Cagnoute	Conseiller
05	Jules César	Sambou	Cagnoute	Conseiller
06	Stanislas	Babéne	Samatite	Conseiller
07	Etienne Paul	Sambou	Mlomp/ haer	Conseiller
08	Etienne	Diatta	Mlomp/ Etebémaye	Conseiller
09	Alinkougnène	Manga	Kdjinoile/Hassouca	Conseiller
10	Jacques	Manga	Djiromaith	Conseiller
11	Maurice	Diatta	Mlomp / Haer	Conseiller
12	Angèle	Sambou	Cagnoute	Conseillère
13	Caroline	Diatta	Kadjinoile Kandiança	Conseillère
14	Codou	Diatta	Cagnoute	Conseillère
15	Agnès	Diatta	Djicomol	Conseillère
16	Simon André	Djina	Cagnoute	Conseiller
17	William	Sambou	Cagnoute	Conseiller
18	Sira	Diomé	Elinkine	Conseillère
19	Doudou	MBodj	Elinkine	Conseiller
20	Cécile	Senghor	Mlomp/ Cadjifolong	Conseillère
21	Ferdinand	Sarr	Cagnoute	Conseiller
22	Abdoul	Diallo	Loudia Oulof	Conseiller
23	Philibert	Assine	Cagnoute	Conseiller
24	Antoine	Diatta	Loudia Diola	Conseiller
25	Eugène	Diatta	Mlomp /Djibétène	Conseiller
26	Mbissane	Diouf	Elinkine	Conseiller
27	Nazaire Sambou	Sambou	Kadjinoile /Kagnaø	Conseiller
28	Angélique A	Sambou	Mlomp/ Djibétène	Conseillère
29	Asségalène	Diatta	Mlomp/Djibétène	Conseiller

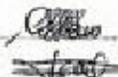
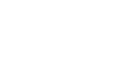
MS & Associés Villa N° 137 Gourmel  
BP 24186  
Tél. : (221) 991-50-34 / Email: msazig@yahoo.fr  
Ziguinchor - SENEGAL

Feuille de présence

Restitution et adoption du PLHA par le Conseil Rural de Mlomp

Lieu : Mlomp

Date : 15/09/2014

N°	Prénoms Nom	Fonction	Localité	Emargement
1	Abram Sambou	C.R	Mlomp	
2	Louis Diatta Diatta	C.R	Cagnant	
3	Léon Jambou	C.R	"	
4	Jules Louis Sambou	C.R	"	
5	Stanislas Babone	CE	Somatite	
6	Alcenne - Paul Sambou	CR	ttar	
7	Etienne Diatta	CR	Chérimoy	
8	Ambroisine Kanga	CR	Kansouka	
9	Jacques Manga	CR	Bjissmaith	
10	Maurice Diatta	-/-	Haré	
11	Angèle Sambou	CR	Cagnant	
12	Caroline H. Diatta	CR	Madjinal	
13	Eodou DIATA	CR	cagnant	
14	AGNES MANGA	CE	Haré	



15	Simon - André	Djim.	CR	Bagamat	<del>CR</del>
16	William	Sambou	CR		Hu
17	Fira	Simon	CR	Elisier	<del>CR</del>
18	London	Mouja	CR		Hu
19	Pélele	Sambou	CR	Radjiblong	Hu
20	Ferdinand	Sac	CR	Bagamat	<del>CR</del>
21	Abdoul	Sialla	CR	Soulier, Doulb	<del>CR</del>
22	Philbert	Amie	CR	Bagamat	<del>CR</del>
23	Antoine	Diatta	CR	Soulier, Diela	<del>CR</del>
24	Auguste	Diatta	CR	Djibatene	<del>CR</del>
25	Pierre	Sambou	CR	radjiblong	<del>CR</del>
26	Mamadou	Diouf	CR	Elintine	<del>CR</del>
27	Nazaire	Sambou	CR	Cagneo	<del>CR</del>
28	Angelique	Sambou	CR	Djibatene	<del>CR</del>
29	Asagassene	Diatta	CR	Djibatene	<del>CR</del>
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				

Président de Séance  


Secrétaire de Séance  


**ANALYSE :** Arrête portant approbation du Plan Local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) de la Communauté Rurale de MLOMP.

**LE SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUDIA OULOFF :**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi 72-02 du 1<sup>er</sup> Février 1972, portant organisation de l'administration territoriale, modifiée ;
- Vu la Loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant code des Collectivités Locales ;
- Vu la Loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés Rurales ;
- Vu le Décret 72-636 du 29 Mai 1972, relative aux attributions des Circonscriptions Administratives et des Chefs de village, modifié ;
- Vu le décret n° 06-510 du 04 Juillet 1996 fixant le régime financier des Collectivités Locales
- Vu le décret 2011-279 du 24 Février 2011, portant nomination du Sous Préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouloff ;
- Vu le procès verbal de la réunion du Conseil Rural de MLOMP en sa séance du 15 Septembre 2011 ;

## A R R E T E

**Article 1 :** Est approuvée le Procès verbal de la réunion du Conseil Rural de MLOMP en date du 15 Septembre 2011, portant adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la Communauté Rurale de MLOMP

**Article 2 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- ME-MINT
- GRZ
- Préfet / DO
- PCR/ Mlomp
- Intéressés
- Chrono- Archives.

Loudia Ouloff, le 07 Octobre 2011



**ANNEXE 1: Définitions relatives au calcul des taux d'accès**

**Taux d'accès à l'eau (TAE):** point d'accès à l'eau potable réseau convenant adéquatement dans le contexte des PEPAM. Quatre types principaux de PEM sont considérés: borne-fontaine, branchement particulier, puits moderne protégé avec ou sans pompe à moteur humaine, forage villageois 4" équipé d'une pompe à moteur humain.

**Équivalent point d'eau (EPE):** unité permettant de quantifier le niveau de desserte en eau d'une localité en agrégeant l'ensemble des PEM existants par application d'une table d'équivalence entre les différents types de PEM. Par convention, 1 BF = 1 EPE. Par convention, ΣEPE = somme des EPE à l'échelle d'une localité

Tableau A10: Table d'équivalence des équivalents points d'eau (EPE)

Type de PEM	Borne-fontaine	Branchement particulier	Puits moderne protégé	Forage avec PMH
Valeur en EPE	1	0,5	0,5	0,5

Source: Synthèse de planification FIGURES DÉFINIES

**Taux d'accès à l'eau de la CR:** somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH), divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004.

$$\left[ \frac{\sum_{localités\ CR} K_{PEM} \cdot Population}{\sum_{localités\ CR} Population} \right] \text{ où: } K_{PEM} = 1 \text{ si NbPEM} \geq 1 \text{ et } K_{PEM} = 0 \text{ si NbPEM} = 0$$

**Taux d'accès raisonnable de la CR:** somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH) + somme de la population des localités situées à moins de 1 km de ces localités, le tout divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004. Son calcul nécessite le recours à une application SIG.

**Taux de desserte en eau de la CR:** somme de la population desservie par PEM divisé par la population totale de la CR. Pour chaque localité où il existe au moins un PEM, la population desservie est égale à la population de la localité si le ratio [Population]/[ΣEPE]/300 est inférieur à 1. Dans le cas contraire, la population desservie est égale au nombre de EPE de la localité multiplié par 300.

$$\left[ \frac{\sum_{localités\ CR} (J_{des} \cdot Pop + (1 - J_{des}) \cdot 300 \cdot \sum EPE)}{\sum_{localités\ CR} Population} \right]$$

où:  $J_{des} = 1$  si  $Pop/300/\sum EPE < 1$  et  $J_{des} = 0$  si  $Pop/300/\sum EPE \geq 1$

Ce taux ne peut être calculé qu'après un inventaire exhaustif des points d'accès à l'eau de la CR, qui est effectué dans le cadre des études de PLHA.

